

LES ALLEMANISTES

M. CHARNAY

Paris, 1912

Avant Châtellerault

A Saint-Etienne, le Parti ouvrier socialiste s'était divisé en deux fractions: les possibilistes et les marxistes, — ceux-ci refusant de rester hypnotisés plus longtemps dans la contemplation d'une société future purement hypothétique et pensant qu'il valait mieux essayer de faire la révolution sociale par étapes que de ne pas la faire du tout, — ceux-là se contentant de prêcher une doctrine moins scientifique qu'inaccessible aux masses ouvrières, et trouvant plus commode de dogmatiser que d'entrer franchement dans la voie des réalisations.

Le socialisme possibiliste avait été une réaction contre l'intransigeance purement verbale des théoriciens et des pontifes; il marque pour le parti ouvrier le point de départ d'une tactique nouvelle, ayant pour objet principal la recherche des résultats immédiats et féconds et laissant au second plan les déclamations vaines de la démagogie révolutionnaire.

A partir de la scission de Saint-Etienne et d'une manière générale, les socialistes et socialisants furent classés en deux groupes bien distincts: d'un côté, une minorité de sectaires; de l'autre, l'ensemble des travailleurs, pour qui le socialisme n'est rien s'il ne fournit pas les moyens pratiques d'améliorer dès maintenant, au jour le jour, leur condition matérielle et morale, et d'atténuer les méfaits du régime capitaliste.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Avant Châtellerault	3
Après Châtellerault.....	15
Le Parti Allemaniste (P. O. S. R.).....	25
Organisation du Parti.....	35
Le programme et les actes.....	44
Vers la révolution	56
Le parti et ses élus	71
Le Congrès de Londres.....	81
Avant l'unité socialiste.....	89
ANNEXES : Programmes Législatif, Municipal et Agricole du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.....	101

Le Parti possibiliste s'était donné pour mission, sans perdre de vue le but final — la socialisation de la terre et des instruments de production — d'appliquer *autant que possible* les principes du socialisme aux institutions de la société actuelle et d'accomplir toutes les réformes partielles dont les travailleurs peuvent tirer profit.

Sans répudier d'avance aucun moyen d'action, les possibilistes se mirent résolument à l'œuvre, poussant les ouvriers dans les syndicats et les groupes politiques, tantôt se lançant dans la bataille électorale, moins pour obtenir des sièges dans les assemblées délibérantes que pour agiter l'opinion, tantôt ayant recours à des mises en demeure plus directes et plus brutales, sous forme de grèves et de manifestations publiques, afin d'exercer une pression efficace sur les patrons ou de faire entendre aux gouvernants des avertissements salutaires. Mais le choix même des moyens à employer, suivant les circonstances, l'opportunité de telle ou telle candidature, la préférence affirmée par les uns pour la lutte électorale et la conquête des pouvoirs publics, par les autres pour l'organisation économique sur le terrain syndical ou coopératif, les décisions à prendre au hasard des événements les plus imprévus, tout cela fut la cause de difficultés sans nombre, de luttes d'influences, de rivalités dégénérant quelquefois en inimitiés personnelles ; si bien qu'à la longue le désaccord qui renaissait à chaque pas finit par solidariser les hommes de même tempérament et par créer dans le parti possibiliste deux clans antagonistes, plus tard ennemis.

Le docteur Paul Brousse, avec les élus, personnifiait la tendance modérée, bourgeoise, plus favorable à la conquête des pouvoirs publics qu'à l'action économique, acceptant volontiers de faire cause commune avec le parti radical jusqu'à se confondre avec lui dans la recherche des mandats, par suite, apportant peu d'ardeur à la défense des intérêts prolétariens.

L'ouvrier typographe Jean Allemane, avec la grande ma-

jurit  des ouvriers manuels, repr sentait les revendications  ternelles des salari s contre les d tenteurs du capital, de ceux qui, cherchant   faire de l' galit  sociale une r alit , se refusaient   voir un progr s dans la substitution d'une oligarchie   une autre, m me sous l' tiquette socialiste et   subir la direction que tentaient de leur imposer les  lus.

Le rapport de la commission d'organisation du 10^e congr s national tenu   Paris en 1891, quelques mois apr s la scission, expose tr s clairement ce point de vue. Ayant   expliquer aux membres du congr s les origines du conflit, le rapporteur s'exprime ainsi :

Les  lus n'entendent pas les griefs de plus en plus accentu s des groupes, qui demandent un peu moins de pr pond rance dans la Maison commune, mais plus de souci des revendications prol tariennes.

Le Comit  national devient d j , par son attitude directrice, un  l ment de discorde, et bient t de nouvelles scissions se produisent.

L'action propagandiste en province est n glig e et les groupes, n'ayant plus de point de ralliement, s' miettent peu   peu et bient t disparaissent.

  Paris, l'embourgeoisement du Parti se fait tout doucement ; d'une mani re continue, on jette des suspicions les uns sur les autres ; on abandonne l'action r volutionnaire pour la politique, et l'on perd le b n fice moral du 1^{er} mai 1890.

On d cide enfin, sur la r clamation de groupes de plus en plus nombreux, qui s' meuvent de cette situation, qu'il y a n cessit  de tenir un congr s national. La majorit  du Comit  national choisit alors le lieu   sa guise, sans en informer les groupes. Elle envoie des  missaires cr er,   la h te, de nouveaux groupes, afin de pouvoir tenir en  chec la F d ration du Centre qui commence   se reprendre et qui veut mettre un terme   ces agissements.

La division s'accro t   ce moment sur la suppression d'un article du programme.

Les  lus,   cette  poque, montrent leur dessein arr t  de ne plus d pendre que du corps  lectoral, du nombre factice, et non de la sanction des hommes de d vouement et de principes socialistes.

Puis, se plaçant au-dessus des règlements en vertu desquels un congrès régional doit préluder à tout congrès national, ils annoncent, huit ou dix jours à l'avance, les assises de Châtellerault (octobre 1890).

Forcés de céder à la majorité des groupes du Centre, un congrès régional est convoqué d'urgence les 1^{er}, 2 et 5 octobre, lequel décide, au nom de 250 délégués, la suppression de cet article du programme, et met, par une disposition nouvelle, l'élu sous le contrôle direct du Parti.

La scission était un fait accompli, et le Congrès de Châtellerault ne fut que le couronnement de cette honteuse et néfaste série de manœuvres employées par des hommes qui voulaient s'affranchir de toute discipline, agir à leur guise et ne consulter que leurs intérêts électoraux.

Les événements de 1889 et le péril boulangiste avaient apaisé pour un moment les dissentiments des socialistes, dont la plupart avaient fait alliance avec le parti radical pour les élections générales législatives. Le parti possibiliste eut deux élus, J.-B. Dumay et Joffrin. Le renouvellement du conseil municipal de Paris, en 1890, lui permit de conquérir plusieurs sièges. Il conçut dès lors une haute idée de son importance; quant aux élus, qui avaient apporté à la République un concours des plus efficaces et qui avaient fait figure de dirigeants à côté des gouvernants menacés de déposition par la coalition boulangiste, leur confiance en eux-mêmes s'en trouva sensiblement accrue; quelques-uns crurent qu'ils étaient investis d'un droit supérieur de direction à l'égard du Parti et affichèrent des velléités d'indépendance et une attitude autoritaire que les groupes politiques ou corporatifs supportaient avec une impatience légitime.

L'adhésion donnée par Brousse, sans y être autorisé par la Fédération du Centre, à la réception des bataillons d'infanterie de marine par le Conseil municipal de Paris, les multiples incidents nés de la concurrence des deux journaux du Parti, le *Proletariat* et le *Parti ouvrier*, l'un dirigé par Brous-

se, l'autre par Allemane, tout cela finit par envenimer une situation déjà très difficile et par précipiter les événements.

C'est alors que, sous la pression de l'Union fédérative du Centre, où Jean Allemane et ses amis jouaient un rôle des plus actifs, la convocation du congrès de Châtellerault fut décidée par le Comité national, pour trancher les questions de discipline intérieure qui divisaient le Parti.

Il s'agissait, avant tout, de savoir quels étaient les pouvoirs respectifs des groupes, des fédérations et du Comité national dans le choix des candidatures, et l'étendue de leur droit de contrôle sur les élus; car un nouvel incident était survenu à propos de la succession du citoyen Chabert au Conseil municipal.

Le *Comité central d'action et de vigilance* du 19^e arrondissement avait désigné comme candidat André Gély, qui était soutenu par le *Prolétariat*, tandis que le groupe possibiliste du quartier du Combat, où la vacance s'était produite, choisissait Allemane, directeur du *Parti ouvrier*. Il s'ensuivit une polémique acerbe, qui devait aigrir encore les rapports de l'Union fédérative du Centre et du Comité national. C'était dans les derniers jours de septembre 1890, à la veille de la réunion du Congrès de Châtellerault, l'élection devant avoir lieu quelques semaines plus tard.

Craignant que sa personnalité ne fût une cause de discord, Allemane proposa le retrait simultané des deux candidatures en présence, la sienne et celle d'André Gély; on se mettrait d'accord ensuite sur le choix d'un candidat unique. Les promoteurs de la candidature de Gély repoussèrent cette proposition. Allemane se retira alors spontanément et le groupe socialiste du Combat désigna à sa place un autre ouvrier typographe, le citoyen Piéron (1).

(1) On verra plus loin comment la division des forces socialistes amena l'élection du candidat boulangiste Grébauval.

En décidant que le Congrès national se tiendrait à Châtellerault, le Comité national s'était réservé d'en fixer ultérieurement la date, et, lorsque cette date fut connue (9 octobre 1890), il ne restait que peu de jours à l'Union fédérative du Centre pour convoquer à Paris un congrès régional, où seraient examinées les questions portées à l'ordre du jour de Châtellerault. Elle dut procéder hâtivement ; la première réunion du Congrès régional se tint le 2 octobre, et, soit faute de temps, soit pour échapper à la censure des élus dont l'influence était prépondérante au Comité national, l'ordre du jour du Congrès régional ne fut pas soumis, contrairement à l'usage, à l'agrément de ce Comité, d'où nouveau conflit, reproche d'indiscipline d'une part, d'usurpation de l'autre.

L'ordre du jour proposait de placer les élus sous la dépendance de l'Union fédérative, alors qu'en vertu de l'article 9 du programme municipal, le droit de révocation du mandat appartenait au comité électoral, après consultation des électeurs. Les élus du Parti ouvrier, à l'exception de Faillet, se voyant directement menacés, crurent devoir exprimer leur désapprobation dans un document public ; ils comptaient ainsi créer, avant le Congrès de Châtellerault, un courant d'opinion défavorable aux décisions de l'Union fédérative. La circulaire était datée du 4 octobre. Dès le lendemain, 5 octobre, le Congrès régional blâmait, dans les termes suivants, les signataires de la protestation :

Considérant :

Que l'Union fédérative n'a fait qu'user de son droit d'initiative en fixant l'ordre du jour du Congrès ;

Que le député et les conseillers municipaux du Parti, sauf le citoyen Faillet, non signataire de leur factum, ont outrepassé leur droit de membres du Parti ouvrier, en essayant d'intimider les délégués à un congrès où, seuls, ces délégués avaient qualité pour parler ;

Que leur circulaire collective doit être considérée comme nulle,

puisqu'ils pouvaient faire entendre leurs griefs au sein de leurs groupes, et que ceux-ci ayant pris une décision, il ne restait aux élus qu'à se taire ;

Qu'ils ont commis un acte d'indiscipline en provoquant un antagonisme entre le corps électoral et le Parti, qui est seul responsable de leur élection ;

Que ce premier manquement a été aggravé par les articles parus dans le *Proletariat*, signés Brousse et Lavy, articles inspirés par une basse flatterie à des électeurs indifférents et une hautaine insolence à l'égard des militants du Parti ;

Pour ces raisons, le Congrès blâme sévèrement les citoyens J.-B. Dumay, député ; Brousse, Réties, Berthaut, Dervillers, Lavy, Caumeau, conseillers municipaux, et décide d'informer de ce blâme le Congrès de Châtellerault.

La suppression de l'article 9 du programme municipal et son remplacement par les résolutions présentées au Congrès régional de Paris avaient une importance capitale, autant pour les élus dont l'indépendance était en jeu, que pour le Comité national qui allait perdre, avec son pouvoir éminent de contrôle sur les élus et les groupes, sa raison même d'exister.

Voyons donc ce que proposait l'Union fédérative du Centre, pour résoudre la situation déplorable dans laquelle s'enlisait le Parti ouvrier.

Conformément aux décisions des congrès nationaux, le Congrès régional ne se trouve arrêté, dans les résolutions qu'il croit devoir prendre, que par l'obligation de respecter les titres et les considérants du programme du Parti.

Hors cela, il est souverain.

Le Congrès régional peut donc délibérer, en toute liberté, et ce conformément à l'art. 6 du VIII^e Congrès national, lequel n'a pas été modifié.

Il est ainsi conçu :

ART. 6. — Chaque fédération régionale reste toujours autonome pour ses affaires privées, ses moyens d'action locaux et la tenue de ses congrès de régions.

D'autre part, la Commission des résolutions, s'inspirant des nombreux rapports déposés et de la discussion dans les séances du congrès, a l'honneur de déposer les résolutions suivantes, espérant que vous les adopterez pour l'intérêt supérieur du Parti :

PREMIERE QUESTION. — Détermination exacte des pouvoirs des groupes de quartiers, des comités électoraux d'arrondissement et du comité fédéral ou comité central, en matière électorale.

I. — *Tout groupe est autonome. Il ne relève de l'Union fédérative que pour les questions de principe et de discipline.*

II. — *Le nombre des groupes par quartier est illimité, pourvu que le minimum des membres adhérents égale le chiffre quinze.*

III. — *En cas de conflit pour le choix des candidats entre les groupes d'un même quartier, l'Union fédérative statuera, en dernier ressort, au mieux des intérêts du Parti.*

DEUXIEME QUESTION. — Réglementation sur la situation que doivent avoir les élus et les candidats du parti, et obligations à remplir par eux envers l'Union fédérative, concernant les démissions, subsides, etc. Rôle des élus au conseil municipal.

I. — *L'Union fédérative ratifie toutes les candidatures présentées par les groupes ou comités électoraux appartenant au Parti.*

Le droit de révocabilité des mandataires lui est confié. Il ne pourra être fait acte de candidat qu'après réception, par le candidat ou son groupe, de l'accusé de réception, par le comité fédéral, de la démission en blanc du candidat.

En conséquence, l'article 9 de la partie politique du programme municipal est abrogé.

II. — *Les conseillers du Parti ne doivent accepter aucune fonction au bureau des Conseils municipal et général.*

III. — *Les élus relèvent directement des groupes pour ce qui concerne les questions locales, et de l'Union fédérative pour la propagande politique et la tactique d'intérêt général.*

IV. — *Les démissions signées par les candidats, et rédigées, pour tous, d'une manière uniforme, seront déposées à l'Union fédérative seule.*

La démission est ainsi formulée :

« Monsieur le préfet,

« Pour des raisons personnelles, qui m'empêchent de continuer mon mandat, j'ai l'honneur de donner ma démission, et je m'engage, sur l'honneur, à ne pas récuser cette démission quand elle sera présentée par le Comité fédéral du Parti ouvrier. »

V. — Les subsides des élus seront versés à l'Union fédérative.

VI. — Toute proposition adoptée par l'Union fédérative pour être soumise aux conseillers municipaux, aux conseillers généraux, devra être déposée sur les bureaux des dites assemblées, dans le délai maximum d'un mois de session effective, à dater du jour où la résolution aura été votée à l'Union fédérative.

VII. — Les propositions émanant de l'initiative des élus devront être revêtues de leurs signatures collectives. Il ne saurait y être adjoint aucunes signatures de membres d'autre parti. Elles seront déposées au nom de la Fédération des travailleurs socialistes de France.

VIII. — Chaque fois qu'il y aura lieu de cesser la lutte électorale au 2^e tour de scrutin, le retrait de la candidature sera pur et simple, sans aucune indication de préférence pour les candidatures des autres partis.

IX. — Les mesures disciplinaires, comportant le blâme ou la démission, ne pourront être prononcées à l'Union fédérative qu'après le vote de l'urgence et l'envoi à l'étude des groupes.

TROISIEME QUESTION. — Moyens de propagande au point de vue socialiste et électoral.

Chaque groupe, ayant un représentant aux pouvoirs publics, pourra nommer un comité de vigilance chargé de surveiller l'élu et de lui tracer les travaux de quartiers qu'il jugera utiles.

Il aura pouvoir d'intervenir dans toutes les propositions d'intérêt local et politique.

Création d'une caisse spécialement destinée à la propagande générale.

Conférences, réunions contradictoires, multiplication de groupes, distribution de brochures, journaux, etc.

En ce qui concerne la propagande par la presse du Parti, défense absolue de polémiquer entre les journaux du Parti ;

chacun devra toujours observer pour les collègues du Parti une attitude courtoise; l'attaque et la virulence ne sont permises que contre les adversaires, sous peine de n'écrire qu'au profit des ennemis du Parti.

Une quatrième résolution modifiait profondément la composition du Comité national, en y augmentant la part de représentation des grandes fédérations comme celles du Centre et des Ardennes, et en décidant que les élus ne pourraient en faire partie.

Ces quatre résolutions furent votées le dimanche 5 octobre 1890, dans une réunion spéciale tenue à la Salle Favié (voir le *Parti Ouvrier* des 5, 6, et 7 octobre 1890). Les principes contenus dans les trois premières devaient trouver leur place naturelle dans le règlement du futur Parti ouvrier socialiste révolutionnaire; la quatrième n'eut pas de suite, le Comité national n'ayant pas été maintenu dans l'organisation du Parti allemaniste.

Ni les unes ni les autres ne purent être discutées au Congrès national, qui s'ouvrait quatre jours plus tard à Châtelleraut, car la scission éclata dès la première séance, à propos de la vérification des pouvoirs.

Elle était inévitable, et d'ailleurs prévue par les deux tendances adverses, qui la souhaitaient également. Les Broussistes prirent l'initiative des hostilités, en excluant du congrès de Châtelleraut, où ils s'étaient ménagé une majorité apparente, un grand nombre de groupes qui représentaient les éléments les plus solides de la Fédération des travailleurs socialistes de France. Les prétextes invoqués n'avaient aucune valeur, en ce qui concerne, notamment, les mandats des Ardennes, dont J.-B. Clément était porteur; aucun des membres du congrès, d'ailleurs, ne s'avisa de contester l'existence des groupes ardennais, tandis que l'exclusion était prononcée par des délégués de groupes fictifs créés pour la circonstance avant le Congrès. Le Comité national avait eu

recours à cette manœuvre, afin de pouvoir former à son gré la commission de vérification des mandats et contrebalancer la force numérique de l'Union fédérative du Centre. « L'on vit, chose incroyable (1), les membres de cette commission refuser des groupes dans lesquels ils avaient maintes fois fait des conférences et dont ils avaient été les candidats. »

La Fédération des Ardennes, qui comptait à elle seule 7.000 adhérents, avait droit à plus de vingt délégués ; elle fut néanmoins évincée par une majorité de circonstance, pour des motifs futiles ou des irrégularités sans importance. Ce que voyant, 43 groupes de l'Union fédérative du Centre retirèrent aussitôt leur adhésion, ainsi que 7 groupes parisiens n'appartenant pas à l'Union. 23 groupes de l'Union fédérative et 10 autres groupes parisiens restèrent au Congrès. D'autre part, 6 groupes furent ajournés. Il faut ajouter que 41 groupes de l'Union fédérative n'avaient pas jugé à propos de se faire représenter au congrès de Châtellerault, l'œuvre de division ayant déjà porté ses fruits.

On a pu lire dans le fascicule consacré au Parti possibiliste d'autres détails sur la procédure de vérification des pouvoirs. Les renseignements donnés par l'auteur de la brochure sont exacts dans leur ensemble. Il faut toutefois relever une légère erreur, sans doute involontaire, qui tire son importance du fait qu'elle se rapporte au citoyen Allemane. Il y est dit, page 38, après le récit des incidents qui ont accompagné l'exclusion de J.-B. Clément, délégué des Ardennes : « Le citoyen Faillet se déclara alors solidaire et se retira avec lui. Les citoyens Martelet, *Jean Allemane*, Charlot (de Dijon) se retirèrent également. » Or, Allemane n'eut pas à se retirer, n'étant pas présent ; il se disposait à partir pour Châtellerault, le soir de la première journée du Congrès, lorsque la nouvelle des graves incidents de la matinée parvint à

(1) Rapport de la commission d'organisation du Congrès national de 1891.

Paris, par un télégramme de Faillet qui annonçait son retour (1).

Quoi qu'il en soit, les représentants de la fraction broussiste étant restés maîtres du terrain en se débarrassant de leurs contradicteurs, la tâche du Congrès se trouvait fort simplifiée ; il se borna, en fait, à sanctionner le rapport du Comité national, c'est-à-dire, à donner au nom d'une majorité purement fictive, un vote d'approbation à la politique dénoncée par l'Union fédérative du Centre, à formuler des excommunications et à rendre impossible toute tentative de rapprochement.

Il n'y avait plus lieu de discuter un ordre du jour désormais sans objet, puisque les représentants les plus autorisés de l'Union fédérative du Centre n'étaient pas là pour défendre leurs propositions relatives à la discipline du Parti possibiliste, cause déterminante de la convocation du congrès de Châtellerault. Les délégués de la fraction broussiste purent ainsi donner libre cours à leurs rancunes et les questions personnelles prirent fatalement le pas sur les intérêts des travailleurs.

C'est à Paris que la bataille devait sérieusement s'engager.

(1) Je tiens ce renseignement d'Allemane lui-même. (Note de l'auteur.)

Après Châtellerault

Avant de quitter Châtellerault, les délégués possibilistes avaient voté la déclaration ci-après, par laquelle la guerre était officiellement déclarée :

En présence de la campagne d'injures et de calomnies menée par le sieur Allemane contre la majorité du Parti ouvrier, dans des réunions et dans son journal ;

En présence de la confiscation accomplie par lui du journal le *Proletariat* ;

En raison de la rupture du Parti ouvrier, rupture ourdie et menée à fin par le sieur Allemane, avec la connivence des sieurs Clément et Faillet ;

Le Congrès déclare ces trois hommes exclus du Parti et prononce la même exclusion contre les groupes ou tout citoyen qui se rendraient leurs complices.

Il affirme que c'est en vain qu'on a voulu tromper le public et qu'on a cherché à attirer la haine du Parti ouvrier contre les élus qui ont fait leur devoir à l'Hôtel de ville de Paris et à la Chambre des députés ;

Et les approuve d'avoir refusé de violer le mandat que leur ont donné les électeurs, et reconnaît qu'ils ont défendu les principes socialistes du Parti.

C'était une sorte de procès de tendance qui était fait à Allemane, J.-B. Clément et Faillet ; le premier, en effet,

n'avait pas assisté au Congrès, n'ayant pas eu le temps de venir présenter le mandat dont il était porteur; les deux autres n'avaient pu prendre part aux travaux du Congrès, puisque, dès l'ouverture, les pouvoirs des groupes que J.-B. Clément représentait avaient été annulés et que Faillet, pour protester, s'était retiré avec le délégué des Ardennes. On est donc en droit de se demander si la rupture ne fut pas l'œuvre préméditée de ceux-là mêmes qui accusèrent Allemane et ses collègues de l'avoir consommée.

Cette hypothèse est d'autant mieux admissible que la déclaration de guerre votée à l'issue du Congrès national se compliquait d'un défi jeté aux membres du Parti qui refuseraient d'épouser la querelle de Brousse contre les militants les plus connus et les plus estimés de la fraction dissidente. En outre, Paul Brousse avait, dans une séance du Congrès de Châtelleraut, porté contre Allemane, en l'absence de celui-ci, des accusations graves à propos du journal le *Parti Ouvrier*.

A tout cela, il fallait une sanction : elle ne se fit pas attendre. Le Congrès de Châtelleraut avait terminé ses travaux le 14 octobre : l'Union fédérative du Centre, spécialement visée par la mesure d'exclusion prise à l'égard d'Allemane, de Clément et consorts, organisa pour le 21 octobre, à la Salle Favié, une assemblée plénière du Parti, qui devait être, en quelque sorte, la suite et la réplique du Congrès national. Tous les délégués parisiens, y compris ceux dont les mandats avaient été contestés, furent invités, ainsi que les élus du Parti, et les uns et les autres mis en demeure de désavouer les résolutions de Châtelleraut, de reconnaître les décisions du Congrès régional de la Fédération du Centre, d'apporter enfin la preuve des accusations formulées contre plusieurs membres du Parti, sous peine, pour les accusateurs, de se voir immédiatement exclus.

La réunion eut lieu à la date fixée; mais, seuls, les dissidents se présentèrent, à l'exception toutefois du citoyen Ber-

thaut, conseiller municipal de Paris, qui signa séance tenante cette déclaration :

Paris, le 21 octobre 1890.

Les décisions du Congrès de Châtellerault ayant été prises en violation de l'article 12 du Règlement du Parti ouvrier, qui dit : « Les votes dans les congrès nationaux auront lieu par groupes », je déclare ne pas reconnaître les décisions de ce Congrès.

Je renouvelle ma déclaration faite aux groupes du 20^e arrond., en ce qui concerne mon adhésion aux résolutions prises au Congrès régional du Centre.

*Signé : C. BERTHAUT,
Conseiller municipal.*

Le dernier paragraphe de cette lettre fait allusion à une réunion de la Fédération du 20^e arrondissement, tenue le 15 octobre 1890 et dans laquelle le député J.-B. Dumay et le conseiller municipal Berthaut s'excusaient d'avoir signé le blâme adressé à l'Union fédérative et s'engageaient à respecter les décisions du Congrès régional (*Parti Ouvrier* du 18 octobre 1890).

Les exclusions prononcées à Châtellerault avaient motivé plusieurs protestations. Le *Parti Ouvrier* du 12 octobre publiait celle de la délégation des Ardennes qui était ainsi conçue :

Dûment mandatés comme délégués au Congrès de Châtellerault par la Fédération des travailleurs socialistes des Ardennes et par les groupes qui la composent, la Commission de vérification des pouvoirs, sans contester l'existence de la Fédération ni de ses groupes, a contesté la régularité de nos mandats.

La majorité du Congrès ayant, par son vote, approuvé les résolutions de la Commission, nous avons considéré qu'il était de notre devoir de nous retirer d'un congrès où les questions personnelles devaient tenir plus de place que les questions qui intéressent les travailleurs.

Signé : LAMBERT HAMAIDE, GRIPPON, J.-B. CLÉMENT.

Une protestation générale, à laquelle s'associaient également les trois délégués des Ardennes, parut dans le *Parti Ouvrier* daté du 13 octobre. Après avoir dénoncé la manœuvre qui consistait à faire voter par tête l'exclusion des fédérations et des groupes les plus nombreux, les protestataires ajoutaient :

Il s'ensuivit, grâce à cette manœuvre déshonnête, que la minorité des délégués, au point de vue de la représentation numérique des groupes, devint la majorité, puisqu'elle n'accepte qu'un représentant pour toute une fédération de groupes.

... Cette majorité factice a non seulement refusé l'appel nominal des groupes, mais encore celui des délégués, et ce, contrairement à l'article 12 du Congrès de Rennes..

Au nom de nos groupes, au nom des trois fédérations du Centre, des Ardennes et d'Algérie, concluaient les protestataires, nous déclarons illégal, sans valeur et nul le vote d'un congrès où les possesseurs de mandats effectifs, sérieux, ont été déloyalement majorés par des délégués de groupes ne possédant aucune preuve d'existence.

Pour ces motifs, nous nous rendons solidaires de nos vaillants amis des Ardennes, et nous quittons un congrès où, au grand dommage des intérêts ouvriers, on a voulu étouffer la grande voix de la Fédération des travailleurs socialistes de France, pour le seul profit de quelques individualités.

Signé : DOUMENG, CORSIN, RENOÛ, PACOTTE, ROCHE, BOURDERON, LAMOTHE, VILLEMETTE, DUBOIS, LAVAUD, MARTELET, FAILLET, CHARLOT, J.-B. CLEMENT, LAMBERT-HAMAIDE, GRIPPON, BOURDET, FLOGNY, ALLEMANE.

C'est dans ces conditions qu'eut lieu l'assemblée générale de la salle Favié, le 21 octobre 1890. Chacun des protestataires y vint exposer ses griefs; de nombreux orateurs passèrent en revue les circonstances du conflit, et les militants les plus notoires de la fraction adverse, qui avaient porté ou laissé porter contre le citoyen Allemane et plusieurs de ses amis des accusations injurieuses, furent jugés d'autant plus

sévèrement qu'ils avaient manqué au rendez-vous, après avoir, à Châtellerault, rendu toute contradiction impossible par leur procédure arbitraire d'exclusion. Comme il était facile de le prévoir, ils furent à leur tour exclus, par le vote de l'ordre du jour ci-après qui termina la réunion de la salle Pavié :

L'Union fédérative du Centre, réunie à Paris le 21 octobre 1890, prononce, à l'unanimité moins une voix, l'exclusion de la Fédération des travailleurs socialistes de France, des citoyens Brousse, Lavy, Caumeau, Prudent-Dervillers, Paulard, Heppenheimer, André Gély, etc.

Restait à régler l'incident Brousse-Allemane, à propos duquel les preuves annoncées n'avaient pas été fournies à l'assemblée générale du 21 octobre.

Pour justifier, devant le Congrès de Châtellerault, son hostilité personnelle à l'égard du *Parti Ouvrier* et du directeur de ce journal, Paul Brousse attribuait à Allemane un rôle équivoque et des compromissions avec le monde financier. Il s'agissait d'une offre de commandite faite par un certain Caillot et de trois lettres adressées par lui aux directeurs de l'Imprimerie du *Prolétariat*. Un ancien associé d'Allemane les avait détournées et livrées à Brousse; celui-ci en donna lecture au Congrès de Châtellerault, en l'absence d'Allemane; il les fit, en outre, insérer dans le compte rendu et publier, le 25 octobre, dans l'organe officiel des possibilistes, le *Prolétariat*.

Voici, sans commentaires, la réponse du citoyen Allemane; elle a paru dans le *Parti Ouvrier* du 4 novembre 1890. Le titre seul de l'article « *Dégoût* » montre à quel diapason était montée la polémique, presque au lendemain de la scission.

Nous avouons ne pas être fait pour continuer la polémique poissarde à laquelle nous invite la petite bande de la rue de Picardie

et son digne chef, et le dégoût que nous en éprouvons nous engage à y mettre un terme, mais après avoir fourni à nos camarades du Parti, à ceux avec lesquels nous avons lutté sans arrière-pensée, les quelques explications qu'ils peuvent trouver nécessaires sur les lâches calomnies répandues par le sieur Brousse et ses dignes amis.

Sur les trois télégrammes écrits par Caillol, *un seul*, le dernier, nous vise. Or, à l'heure où Caillol l'écrivait, Vieuille était parti de l'imprimerie, sur notre invitation d'avoir à nous débarrasser de sa présence ; le télégramme porte la date du 23 décembre 1889, et dès le 21, c'est-à-dire l'avant-veille, Vieuille n'était plus à l'imprimerie. Une preuve matérielle l'établit irréfutablement. Voilà pour les télégrammes.

Arrivons aux rapports que nous avons eus avec Caillol. Au mois d'août 1889, nous recevions une carte de visite nous avisant de la visite de M. Fr. Caillol, journaliste, qui se présenterait à nous de la part de *son ami*, M. Paul Brousse. Cette carte est entre nos mains, grâce à Vieuille, qui — digne émule de Brousse — collectionne les petits papiers. Vieuille avait préparé une « chemise » pour Caillol. A cette *carte de visite* sont jointes les lettres qui établissent que Caillol était le client de l'imprimerie, qu'il voulait publier un journal, le *Midi Républicain*, lequel, un mois après, changeait de titre et s'appelait *l'Algérie française*.

Ces titres et diverses annonces furent composés ; mais le journal ne parut jamais : Caillol attendait que sa correspondance dans les départements du Midi de la France et de l'Algérie fût établie d'une façon satisfaisante. Sur ces entrefaites, nous eûmes l'occasion d'arrêter, en compagnie de MM. Caillol et Reyne, le premier comme rédacteur en chef, le second comme administrateur de *l'Algérie française*, les conditions de la composition, de l'impression et de l'expédition de ce journal.

Deux jours après, sous un prétexte absolument futile, M. Reyne nous écrivait qu'il avait rompu avec M. Caillol. Avisé par nous, ce dernier nous dit que cette rupture n'était pas faite pour le contraire.

C'était son affaire, et non pas la nôtre.

Il ressort clairement de ce qui précède que Caillol, dont j'ignore encore la situation exacte, mais que je suis en droit de suspecter, vu le silence qu'il garde sur les dépêches vendues à Brousse par

Vieuille, était — comme tant d'autres — le client de l'imprimerie, où il avait été reçu en ami grâce à la recommandation de *M. Paul Brousse*.

Je n'ai pas davantage à cacher qu'à plusieurs reprises j'ai déjeuné ou dîné avec Caillol et d'autres personnes, sans que pour cela je me croie déshonoré. Cela frise le ridicule, et il faut s'appeler Brousse pour édifier une accusation sur des faits aussi puérils.

La vérité, la voilà : Brousse a été invité par moi à apporter les preuves de ses accusations à l'Union fédérative, il s'y est refusé. Cela donne la valeur de ces accusations. Quand aux nôtres, qui n'ont rien à faire avec des déjeuners ou des dîners, elles sont celles-ci : Brousse a fait alliance — sans que l'Union fédérative y ait souscrit — avec les radicaux et les opportunistes du dix-septième.

Il est allé au sein du comité bourgeois rendre compte de son mandat ; il a fait apposer des affiches ne portant ni le titre ni le sous-titre du Parti, où il remerciait les radicaux et les opportunistes d'avoir voté pour lui. Il a signé la proposition Villain, et menti effrontément aux délégués du comité fédéral ; cela suffit pour jauger son civisme.

Quant à sa vie privée, je n'en ai cure ; je me contente de juger l'homme public. Or, pour moi, cet homme public est un traître et je le dénonce aux nôtres sans me préoccuper de ce qu'il adviendra.

Je crois avoir fait mon devoir, tout mon devoir. Si maintenant on croit à l'utilité d'une commission d'enquête, j'y souscris de grand cœur, car on saura de quel côté se trouvent l'honnêteté privée et publique. Je suis aux ordres de l'Union fédérative.

Ceci dit, je prends la détermination de ne plus continuer une polémique aussi ignoble, et je déclare le débat complètement clos.

J. ALLEMANE.

L'incident n'eut pas d'autre suite. Les esprits, surexcités au plus haut point par les rivalités personnelles, se calmèrent dès que la rupture fut accomplie sans espoir de rapprochement possible et que cessèrent les luttes d'influence dans le sein d'une seule et même organisation.

Désormais, en effet, il existe un nouveau parti distinct

de l'ancien parti possibiliste : en face de la *Fédération des travailleurs socialistes de France*, réduite à quelques groupes ouvriers de province, à de plus nombreux comités électoraux, le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* va reprendre, avec une ardeur nouvelle, l'œuvre de propagande socialiste et d'organisation ouvrière qui avait été sacrifiée aux combinaisons politiques et électorales ; et cette œuvre de reconstitution, qui intéresse surtout les travailleurs, il s'efforcera de l'accomplir avec les seuls intéressés, les travailleurs eux-mêmes, à l'exclusion des politiciens.

Deux élections vont lui fournir l'occasion d'affirmer sa nouvelle tactique et de montrer publiquement qu'il n'y a plus rien de commun entre les deux fractions séparées de l'ancien parti possibiliste.

Pour remplacer Joffrin à la Chambre des députés, la candidature de l'ouvrier chapelier Dejeante fut opposée dans le 18^e arrondissement (Clignancourt), à celle du possibiliste Lavy. Deux autres candidats étaient sur les rangs, Lissagaray et Charles Longuet, pour se disputer les voix des électeurs radicaux.

La bataille électorale fut d'une violence inouïe, qui ne laissait aucun espoir de ralliement au second tour.

Le citoyen E. Faillet, dans le *Parti ouvrier* du 12 novembre 1890, appréciait sans aucun ménagement la conduite de son collègue Lavy.

Les travailleurs de Montmartre jugent-ils honnête un mandataire des ouvriers qui n'a convoité un siège à l'Hôtel de ville, qu'afin de sauter le plus tôt possible sur un siège au Palais-Bourbon, parce qu'on y trouve plus vite indemnité et surtout plus grand prestige.

Les travailleurs de Montmartre jugent-ils honnête le mandataire dédaigneux du comité, des hommes qui l'ont fait quelqu'un en le portant sur leurs épaules ; le mandataire ne reconnaissant plus que le corps électoral — autrefois négligeable — parce que,

disait-on, les électeurs sont composés d'éléments fatalement instables, frivoles, allant de l'un à l'autre candidat (1).

Au premier tour de scrutin, qui eut lieu le 16 novembre 1896, les suffrages se répartirent ainsi :

Lavy	2.343
Lissagaray	2.045
Longuet	1.143
Dejeante	1.069

Le Parti ouvrier, considérant Dejeante comme le seul porte-parole autorisé du socialisme, refusa de retirer sa candidature, au risque de laisser nommer un candidat de la réaction qui aurait recueilli les voix des abstentionnistes et c'est en ces termes que la décision était annoncée aux électeurs :

Fidèles à nos principes, nous continuerons la lutte comme il convient à des socialistes révolutionnaires, sans compromission.

Aux élections de 1887, la candidature ouvrière a obtenu à Clignancourt 5.500 voix.

Aujourd'hui, elle n'en obtient que 1.069. Pourquoi? C'est qu'indépendamment des abstentions, un certain nombre de voix se sont égarées sur le nom de M. Lavy, qui a usurpé le titre de candidat du Parti ouvrier, pour les besoins de sa candidature, alors qu'il en a été chassé pour ses compromissions avec les partis bourgeois.

Abstentionnistes, socialistes, révolutionnaires, vous ne voterez pas pour le renégat Lavy, ambitieux insatiable, qui s'est fait un tremplin du Parti des travailleurs, pour devenir le valet du gouvernement et le protégé de la préfecture.

Vous ne voterez pas pour les candidats ministériels, les sieurs Lavy, et Lissagaray; ce dernier, journaliste bourgeois, ne pourrait comprendre vos souffrances, n'ayant jamais connu vos misères!

Non, vous ne voterez pas pour ces politiciens et ces caméléons.

(1) En 1896, Faillet devait encourir les mêmes reproches, lorsque, pour se soustraire à l'obligation de verser une partie de son indemnité, il quitta le Parti ouvrier qui l'avait fait élire.

C'est au même moment que les électeurs du Combat (19^e arr.) avaient à choisir entre les deux candidats socialistes, André Gély (de son vrai nom, Emmanuel André) et Piéron, ce dernier remplaçant Jean Allemane, qui s'était volontairement effacé avant le congrès de Châtellerault pour rendre possible l'adoption d'une candidature unique. La scission étant accomplie, Piéron se maintint contre André Gély, au deuxième tour de scrutin, ce qui assura l'élection du boulangiste Grébauval.

Le *Parti ouvrier* du 12 décembre 1890, dans une déclaration officielle, précisait ainsi le sens de la candidature ouvrière au deuxième tour.

Fermement décidés à ne sacrifier ni un mot, ni une virgule du programme issu de nos congrès, ayant également à cœur de prouver à tous que, la République étant hors de danger, plus rien de commun ne peut exister entre le Parti des travailleurs socialistes et les fractions politiciennes, nous avons repris notre tactique d'antan et, qu'on s'en contente ou non, le rouge pavillon de notre Parti ne s'inclinera devant personne.

Au Combat, comme à Clignancourt, le sentiment qui nous guide est le même : Montrer au peuple, à la masse exploitée, inconsciente de sa force et de ses droits, la légitimité de nos revendications, la raison d'être de l'entrée en ligne du Parti du Travail, et de son refus d'établir une entente quelconque avec tous les partis bourgeois sans exception.

C'est donc la lutte à part, la lutte avec les seules forces, l'appui moral et matériel des citoyens convaincus, que nous engageons une fois encore...

... C'est pourquoi nos amis de Clignancourt se sont maintenus devant les Lavy et les Lissagaray, et que nos camarades du Combat menèrent la campagne contre les Grébauval et les André Gély au second tour, sachant que les politiciens se valent et que, berné par l'un ou par l'autre, le peuple n'en demeure pas moins Gros-Jean comme devant.

Le Parti allemaniste (P. O. S. R.)

Jean Allemane, qui donna son nom au mouvement séparatiste dirigé contre le Comité national possibiliste, personnifiait aussi complètement que possible les idées dont s'inspirait le nouveau parti et qui devaient le guider durant tout le cours de son évolution.

Ouvrier typographe, ayant pris part aux tentatives d'émancipation ouvrière qui ont marqué la fin de l'Empire, ancien combattant de la Commune, condamné par un Conseil de guerre aux travaux forcés à perpétuité, transporté à l'île Nou, où il subit le traitement des forçats, Allemane venait d'avoir trente-cinq ans (1) lorsque l'amnistie générale de 1879 ramena en France les survivants de la répression versaillaise. Il était dans toute la force de l'âge et rapportait une réserve d'énergie et un besoin d'action qui allaient trouver immédiatement leur emploi dans le socialisme renaissant. Allemane avait, en outre, une solide instruction, comme la plupart des travailleurs de sa profession, une vive intelligence que dix années d'absence et de méditation silencieuse avaient mûrie, un goût irrésistible pour la bataille des idées, enfin une foi d'apôtre qui le rendait capable de tous les dévouements.

(1) Jean Allemane est né le 25 août 1843, à Sauveterre (Haute-Garonne).

Il avait surtout une qualité qui le recommandait particulièrement à la confiance des ouvriers : à travers les péripéties de son existence tourmentée, il était resté ouvrier de cœur, de mœurs et d'espérances. En le voyant revenir, avec le prestige du proscrit, oublieux de ses souffrances passées et impatient de se jeter de nouveau dans la mêlée, ses anciens camarades sentaient que ce n'était pas un futur chef qui s'offrait, mais un travailleur comme eux, connaissant leurs misères pour les avoir partagées, et leurs revendications mieux que quiconque, pour avoir payé de sa liberté son ardeur à les défendre.

Allemane savait ce que l'on pouvait attendre des politiciens, par les défections des républicains catalogués de l'Empire, et les preuves de faiblesse ou de lâcheté qu'ils donnaient depuis le 4 septembre, ne cherchant dans le nouveau régime que des satisfactions personnelles, places, décorations, honneurs,... tout, excepté le moyen d'améliorer le sort du prolétariat; il se méfiait instinctivement des hommes qui prêchaient la destruction d'un ordre de choses dont ils profitaient et l'établissement d'une société égalitaire qui les ferait rentrer dans le rang. C'est pourquoi il avait été l'un des premiers et des plus ardents à dénoncer l'autoritarisme du Comité national et des élus, de même qu'il n'avait pas hésité, à Saint-Etienne, à suivre les éléments du Parti ouvrier français qui avaient refusé de subir le joug des théoriciens marxistes.

Le tempérament intrépide d'Allemane et son goût irrésistible de la controverse et de la lutte se heurtèrent dès les premières difficultés à la personnalité du docteur Paul Brousse, que son éducation et ses fonctions de conseiller municipal de Paris inclinaient, malgré son passé révolutionnaire, vers le rôle de modérateur. Derrière Brousse se groupaient les membres du Parti possibiliste, qui voyaient sans regret le socialisme s'assagir dans la pratique du parlementarisme; avec Allemane, dont la notoriété avait singulière-

rement grandi pendant la période boulangiste, marchaient les phalanges de travailleurs qu'il avait entraînés au secours de la République menacée et qui restèrent avec lui après le danger, lorsqu'il s'agit de donner une nouvelle orientation au Parti. C'étaient les « Allemanistes ».

Le mot fit bien vite fortune et on s'habitua à incarner les deux tendances en deux hommes, dont l'un tout au moins se défendit toujours de jouer le rôle de chef et ne cessa de prêcher l'impersonnalité de l'action socialiste, même jusqu'à l'anonymat, en réaction contre la tendance opposée, qui en était arrivée à identifier le Parti ouvrier avec ses élus. Dans un article intitulé « Où sont les Allemanistes? », publié par le *Parti Ouvrier* du 6 décembre 1890, Arcès-Sacré signalait la tactique des adversaires du socialisme qui affectaient de ne voir dans les derniers incidents qu'une lutte de personnes.

Jamais ils ne manquent de désigner le Parti ouvrier sous le nom d'*Allemaniste*, afin de le ravalier autant que possible au niveau des *Broussistes et des Lavistes*, inféodés à Brousse et à Lavy, ou des *Guesdistes* qui ne jurent que par Guesde...

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que le généreux citoyen qu'on essaie de présenter comme le souverain dirigeant de notre Parti ouvrier, n'a voulu rien être, pas même délégué du Parti ouvrier à la Chambre, ni délégué au Conseil municipal.

« Ceux que je redoute à l'égal de nos ennemis, nous disait un jour Allemane, ce sont les imprudents amis qui, après les aventures des Brousse et des Lavy, me mettraient à leur niveau, en me jetant à la tête une candidature qui me ferait accuser de continuer leur œuvre malsaine. Maintenant que le danger nous en est révélé, la culture des candidatures a cessé d'être le but du Parti ouvrier. »

« Parti allemaniste » n'était donc que le surnom de la fraction détachée du Parti possibiliste au Congrès de Châtellerault. Le nouveau parti porte dans l'histoire du socialisme

français le titre de *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, ainsi qu'il résulte de la décision ci-après, votée par le Congrès national de 1891 :

Considérant que le Congrès de Marseille, tenu en 1879, d'où naquit le Parti Ouvrier, avait voulu, par l'élaboration de son programme, et par son programme et par son titre, donner à ce nouveau Parti une marque distinctive, pour tenir à distance tous ceux qui dans les congrès précédents avaient été à la tête du mouvement :

Que, grâce à cette attitude, le succès fut considérable pendant plusieurs années ;

Considérant qu'au Congrès de Paris, tenu en 1884, le sieur Brousse et ses amis, afin de mieux arriver à satisfaire leur ambition personnelle, proposèrent de reprendre le titre emprunté aux Barberettistes, afin de mieux dissimuler en sous-titre celui avec lequel on avait obtenu de si grands succès, et qui résume le mieux les considérants du programme socialiste *révolutionnaire*,
Le Congrès,

En présence des nombreux rapports qui lui ont été présentés, et qui tous concluent à la nécessité de reprendre une attitude digne, énergique et évitant la possibilité de toute compromission,

Décide :

Le titre : *Fédération des Travailleurs socialistes de France* sera laissé à ceux qui l'ont produit pour les besoins de leur trahison ;

Le sous-titre : PARTI OUVRIER SOCIALISTE RÉVOLUTIONNAIRE, reprendra la place, comme titre unique, qu'il n'aurait jamais dû abandonner.

A côté d'Allemane, le nouveau Parti ouvrier comptait la plupart des socialistes ayant qualité pour parler au nom des travailleurs, parce qu'ils appartenaient eux-mêmes à la classe que le socialisme doit affranchir, ou que, si le hasard de la naissance n'avait pas fait d'eux des travailleurs manuels ou des petits salariés, ils ne devaient leur influence et leur notoriété qu'à leur intelligence et à leur dévoue-

ment, n'ayant manifesté d'autre ambition que d'être les bons serviteurs d'une belle cause.

Parmi les plus connus, il faut citer : J.-B. Clément, ancien membre de la Commune, qui fut l'organisateur du mouvement ouvrier des Ardennes; J.-B. Dumay, ancien ouvrier du Creusot, élu député du 20^e arrondissement de Paris; Champy et Martelet, qui avaient également fait partie de la commune de 1871; Faillet, instituteur, devenu conseiller municipal de Paris; Avez (1) et Joindy, employés de banque; Renou, tailleur de pierres; J.-B. Lavaud, céramiste; Fabérot et Dejeante, ouvriers chapeliers; Arthur Groussier, dessinateur; Albert Poulain, métallurgiste (élu en 1898 député de Charleville); Bourderon, tonnelier; Lelorrain, ouvrier à la manufacture des tabacs; Chausse, Bagnol, Hamelin, Guérard, Lhermitte, Toussaint, Gelez, connus à divers titres dans le monde ouvrier parisien; Barabant, employé de chemin de fer, qui fut pendant quatre ans maire de Dijon; Ponard, organisateur de la coopération dans le Jura; Donier, de l'Ain, etc.

A peu d'exceptions près, tous les hommes qui eurent l'occasion de jouer un rôle dans le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire étaient des salariés, vivant ou ayant longtemps vécu de la vie des ouvriers. De ceux qui entrèrent au Palais-Bourbon, ou dans les conseils communaux ou départementaux, aucun n'était politicien de profession; c'est le Parti lui-même qui prit l'initiative de les désigner aux électeurs; ils furent élus avec son appui et cessèrent de le représenter le jour où ils tentèrent d'échapper à son contrôle.

C'est, en effet, la caractéristique essentielle du mouvement auquel Jean Allemane a donné nom, que la séparation très nette des deux éléments antagonistes — d'un côté, ceux

(1) Avez, élu, en 1893, député de la Seine, par les électeurs de Levallois-Perret, mort en 1896, fut remplacé par Victor Renou qui était aussi membre du P. O. S. R.

qui ont un intérêt direct et immédiat à la transformation sociale, les travailleurs salariés, les exploités, les victimes de la puissance capitaliste; de l'autre, ceux qui, occupant dans la société une position privilégiée, ne peuvent apporter au mouvement d'émancipation prolétarien que le concours de leur intelligence, de leur parole ou de leur argent, avec un désintéressement absolu, sans espoir de retour, ce qui est invraisemblable.

Les deux éléments s'étaient heurtés dans l'ancien Parti ouvrier jusqu'au jour où les théoriciens de la doctrine marxiste craignirent de perdre leur prestige en entrant dans l'action et préférèrent se séparer de l'armée des travailleurs. L'expérience faite après Saint-Etienne par les possibilistes devait échouer pour les mêmes raisons, les intellectuels du parti ne pouvant se contenter d'une place dans le rang égalitaire, ni servir la cause socialiste autrement que comme élus.

Paul Brousse et ses amis croyaient, de très bonne foi sans doute, qu'ils avaient un rôle éminent à jouer, en dehors et au-dessus des groupements qui les avaient désignés au choix des travailleurs, si bien que, dans leur esprit, le socialisme se confondait presque avec la conquête des pouvoirs publics.

Par contre, les travailleurs groupés dans les cercles d'études et les syndicats, sentant leur infériorité dans la bataille électorale qui suppose des loisirs, des ressources pécuniaires, de l'instruction, de l'habileté oratoire, voyaient leurs élus devenir des chefs, en dépit du principe d'égalité qui les avait en apparence rapprochés, mais jamais confondus.

Chaque jour, de plus en plus, apparaissait plus évidente la vérité de la formule inscrite au frontispice du socialisme international que *l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes*. Le nouveau parti, composé presque exclusivement de travailleurs manuels, en tous cas de salariés, allait rendre cette règle plus rigoureuse en-

core en la précisant par le changement d'un mot : il ne dira plus : « doit être », mais « ne peut qu'être l'œuvre », marquant ainsi définitivement la place de chacun dans le mouvement socialiste contemporain.

Il serait donc injuste de rabaisser les incidents qui ont précédé ou suivi le congrès de Châtellerauit à de mesquines questions de personnalités : c'est toute la politique du Parti socialiste qui est en cause, tout un système de propagande et d'action : c'est la lutte de classe qui descend des hauteurs de la théorie dans la pratique journalière des faits sociaux ; c'est la foule exploitée qui se détourne enfin des rhéteurs pour agir par elle-même et pour fonder, à côté du socialisme déclamatoire et stérile, le *Parti du travail*.

Voici comment Jean Allemane dépeignait la situation dans le *Parti ouvrier* du 6 octobre 1890, au lendemain du congrès régional de Paris :

Entraînés par un penchant tout naturel à se considérer comme les chefs, disons, si vous voulez, les « donneurs d'avis » de leur parti, quelques hommes que les suffrages de leurs concitoyens ont placés au premier rang ont considéré comme un esprit chagrin, un adversaire, tout citoyen qui ne jurait pas par eux, qui ne faisait pas sienne leur manière de voir. Il en est résulté, ici comme ailleurs, un malaise d'abord, quelques inimitiés ensuite ; de là l'erreur où l'on est tombé de croire que le fond de la querelle était le fait d'une rivalité, d'une dispute entre individus. Qu'on se détrompe.

Deux politiques, deux tactiques sont actuellement en présence. La première est celle qui consiste à « considérer la conquête des sièges électoraux comme l'objet principal, le but immédiat à atteindre », et, pour ce faire, des « conventions » peuvent s'établir avec les partis les plus voisins du Parti ouvrier, de mutuelles « concessions », sur le terrain électoral, peuvent aider à la conservation ou à l'augmentation des sièges.

C'est la doctrine des compensations portée sur le champ de la politique ; et l'intervention des élus de notre Parti, lors du scrutin de ballottage dans le 3^e arrondissement de Paris, nous en offre

l'exemple le plus frappant. Plus pressés de donner des gages aux gens qui leur avaient *concé*de de mener *seuls* la lutte contre les adversaires de la République que de respecter la discipline, le principe d'égalité qui sont la base de notre Parti, du Parti sans lequel ils n'eussent jamais franchi les portes de l'Hôtel-de-Ville, ils se dressaient contre un groupe, contre l'Union fédérative elle-même, et opposaient leur *veto* à la décision du comité électoral du 3^e arrondissement.

Jamais manquement plus grave, oubli plus complet de la discipline ne s'étaient produits : de leur autorité privée, quatre citoyens — parce qu'élus — s'étaient faits les censeurs, les juges omnipotents de leurs camarades de lutte. Cette conduite devait fatalement provoquer des protestations énergiques, susciter de sérieux mécontentements et, enfin, amener les militants du Parti à réclamer des mesures qui missent un terme à ces dangereux empiètements des « contrôlables » sur les prérogatives des « contrôleurs ».

Puis, insistant sur cette mainmise concertée des élus sur les groupes, Allemane ajoute que les partisans d'une telle politique ne sont qu'une infime minorité.

Quant à la grande majorité des membres du Parti, ils pensent plus que jamais que chacun doit reprendre sa place : que les groupes doivent ordonner, et les élus exécuter leurs décisions.

Il n'est pas de préférences personnelles : quand la majorité a parlé, nul dans le Parti n'a le droit de regimber.

C'est, en somme, la prédominance de la volonté de l'ensemble, qui est rappelée une fois de plus par Allemane, préoccupation constante des organisations ouvrières qui, toutes, ont essayé de la traduire dans leurs règlements, par le mandat impératif ou d'autres moyens de contrôle.

Quoi qu'il en soit, REVENDEICATION DE L'AUTONOMIE DES GROUPES — car c'est là que se manifeste d'abord, et là seulement, d'une façon précise et certaine, la volonté des individus, des travailleurs : c'est dans les groupes qu'ils expriment leurs besoins, leurs aspirations, dont ils sont les sou-

verains juges —, cette revendication sera l'idée directrice et persistante du nouveau Parti ouvrier, aussi longtemps que durera son action propre; c'est par ce souci dominant qu'il se différencie surtout des autres groupements socialistes.

Effacement des politiciens, des quémandeurs de mandats, des ambitieux, destinés tôt ou tard à devenir des maîtres; les travailleurs faisant désormais leurs affaires eux-mêmes, ne reconnaissant à qui que ce soit le droit de les représenter malgré eux : — tel sera le principe invariable. Le Parti socialiste était resté un parti politique; le Parti ouvrier, après la rupture, sera et restera le Parti du travail.

Ce fut l'un des résultats les plus remarquables de la scission de Châtellerault et de la nouvelle méthode adoptée par les dissidents, que d'enlever au clan des élus et des candidats, pour l'avenir, jusqu'à la velléité de former une oligarchie, de se soustraire au contrôle de leurs mandants; toute tentative faite dans ce sens se trouvait, par avance, frappée de discrédit et leurs auteurs traités en suspects. Les délégués du Parti allemaniste dans les assemblées électives devront se borner strictement à l'exécution du mandat qui leur est confié pour le bien exclusif de l'ensemble et abstraction faite de tout intérêt personnel.

Cette idée ne saurait être mise trop en relief; car si elle est la règle de tous les partis politiques qui ont un programme avouable, jamais elle ne fut affirmée avec plus d'espérance de suite que par les allemanistes, dans tous les domaines où leur activité s'exerça. C'est, en quelque sorte, toute leur histoire: révision du programme, suppression du Comité national, démission en blanc remise par les candidats, retrait pur et simple des candidatures en cas de non-réussite au premier tour de scrutin, impersonnalité de l'effort, organisation syndicale et préparation de la grève générale, législation directe, propagande antimilitariste, etc.: ces diverses manifestations procèdent toutes du même principe, à savoir que les travailleurs doivent se réserver le droit de défendre

leurs intérêts, attendu qu'ils sont mieux qualifiés que quiconque pour les connaître; qu'ils doivent se débarrasser de tous les préjugés qui perpétuent les inégalités sociales; qu'enfin, s'ils sont parfois obligés de se faire représenter, de prendre des mandataires, ils ne doivent jamais abdiquer leur droit de décision et de contrôle.

Organisation du Parti

La scission étant accomplie et la période des hostilités close, le nouveau Parti ouvrier songea à s'organiser, à faire le dénombrement de ses forces, à réformer ses cadres, à réviser son programme et son règlement, à déterminer sa méthode et sa tactique.

A la veille du congrès de Châtelleraut, les possibilistes étaient répartis en six fédérations : Centre, Nord, Midi, Est, Ouest, Algérie. La Fédération du Centre, de toutes la plus importante, groupait les socialistes de la région parisienne et un grand nombre de syndicats ouvriers; elle constituait un puissant foyer de propagande, d'où les militants rayonnaient pour aller prêcher l'organisation ouvrière dans toute la France. Des liens étroits l'unissaient aux travailleurs socialistes de l'Est, principalement du Doubs, du Jura, de l'Ain, où vivait encore le souvenir de l'Internationale et où les doctrines libertaires de Bakounine avaient laissé une forte empreinte; dans l'Yonne et la Côte-d'Or, qui faisaient cause commune avec Paris depuis la rupture.

C'est de Paris que partit naturellement le mot d'ordre pour la formation du nouveau Parti ouvrier. Après avoir fait approuver sa ligne de conduite par 65 groupes parisiens, l'Union fédérative du Centre envoya des propagandistes en province; J.-B. Dumay à Dijon et en Algérie; Lavaud dans les Ar-

dennes; Faillet à Rouen; Berthaut à Saint-Quentin, etc., tandis que J.-B. Clément ralliait les contingents des Ardennes, Marpaux ceux de Dijon. Tous recueillirent des marques non équivoques de sympathie et entraînèrent avec eux la grande majorité des ouvriers adhérant à la Fédération des travailleurs socialistes de France.

A Paris même, l'effectif de l'Union fédérative s'était rapidement accru, au point qu'il n'existait en dehors d'elle, au début de 1891, aucun groupement de travailleurs digne d'être compté.

Elle tint, du 12 au 22 mars 1891, la suite de son 10^e congrès régional qui fut la première manifestation officielle du nouveau parti. 96 chambres syndicales, groupes corporatifs et cercles d'études sociales étaient représentés à la première séance. Le rapporteur de la commission d'organisation, en ouvrant les travaux du congrès, se félicitait de cet heureux résultat: « Actuellement, disait-il, il nous est parvenu l'adhésion de 100 groupes d'études sociales ou chambres syndicales. Ce nombre, dans son éloquence, en dit plus que nous ne saurions dire.

« D'autre part, toutes les écoles socialistes nous ont également fait l'honneur de venir partager nos travaux et d'étudier avec nous les moyens les plus pratiques pour arriver à l'émancipation intégrale de la collectivité humaine. »

Au mois de juin de la même année (du 21 au 29), le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* convoqua à Paris son premier congrès national (10^e congrès national du Parti ouvrier depuis son origine). 177 groupes envoyèrent les délégués ou se firent représenter (1).

Ce fut l'assemblée constituante du parti allemaniste, celle qui lui donna sa charte nouvelle en substituant au Comité national ou directeur le *Secrétariat général* du Parti, organe

(1) Le *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire* a tenu cinq congrès nationaux, plus une conférence nationale, aux dates ci-après :

central dépourvu de toute autorité propre sur les fédérations, simple appareil enregistreur destiné à servir d'intermédiaire dans les rapports des fédérations entre elles et à faire exécuter les décisions des congrès nationaux. Le citoyen Léon Michaux, rapporteur de la 5^e Commission (Règlement du Parti et tactique) au congrès de 1891, explique ainsi cette réforme qui résumait toute une année de luttes opiniâtres en vue de soustraire les groupes à la tutelle des élus et qui équivalait à un véritable changement de régime par la substitution du gouvernement direct au gouvernement parlementaire.

Le Comité national est supprimé, un secrétariat général est institué. A une direction individuelle succède une action anonyme; les groupes reconquièrent leurs droits violés; l'individualité disparaît, la collectivité prend place; une caisse de propagande est instituée; Paris, la France, l'Algérie vont recevoir une impulsion nouvelle. A côté de la discipline, la liberté.

Il faut que la rupture avec l'ancienne domination du Parti soit bien marquée dans nos décisions et que celles-ci soient désormais la traduction littérale de notre esprit libre, égalitaire. Des maîtres, des chefs, l'essai en a été assez fatal pour y renoncer à jamais. Que notre organisation repose entière sur la volonté commune, librement exprimée dans nos fédérations et dans nos congrès.

Voilà quel est le véritable principe d'organisation, objet de nos désirs.

L'esprit de nos rapports est aussi celui-ci: Qu'il s'agisse de la propagande, qu'il s'agisse d'un règlement général du Parti, ce que l'on veut, c'est agir; c'est se préparer à la grande lutte sociale qui s'entrevoit.

-
- 10^e Congrès, tenu à Paris, du 21 au 25 juin 1891;
 - 11^e — — — Saint-Quentin, du 2 au 9 octobre 1892;
 - 12^e — — — Dijon, du 14 au 22 juillet 1894;
 - Conférence (remplaçant le 13^e Congrès) tenue à Paris, les 29 et 30 septembre 1895;
 - 14^e Congrès, tenu à Paris, les 24 et 25 septembre 1896;
 - 15^e — — — Paris, du 26 au 30 septembre 1897.

Jamais peut-être mouvement si accentué ne s'affirma avec autant de précision. Ce n'est plus une guerre de partis, de dépossession, de succession, où Louis XVIII succède à Napoléon, mais où l'Etat social demeure synonyme de despotisme, d'ignorance et d'exploitation humaine; aujourd'hui, c'est la guerre des classes qui s'affirme au nom de l'égalité civile, politique et humaine.

C'est à cette refonte qu'il convient de travailler. Jamais peut-être il n'y eut d'occasion meilleure pour proclamer la légitimité de nos revendications. Tout, autour de nous, porte les traces de notre valeur; la réaction vaincue, l'existence de la République, sont les impérissables marques de notre énergie et de nos sacrifices; mais ce travail n'est encore qu'une chétive ébauche de l'œuvre à accomplir. Il nous reste à indiquer, sous l'impulsion de nos efforts, la voie nouvelle de la République, et à hâter son épanouissement dans la Sociale.

Le rapport du citoyen Léo Michaux est l'affirmation solennelle de la nouvelle politique faite au nom du Parti tout entier. C'est l'invitation adressée aux travailleurs, aux salariés, aux prolétaires, d'avoir à prendre en mains dès maintenant la direction de la République du travail, de l'édifier peu à peu, avec leurs propres forces, sans attendre le coup de baguette magique prêté par les prophètes. Retour aux principes d'égalité sociale, action immédiate sur tous les terrains, mais surtout dans le domaine économique, par le développement des syndicats professionnels, s'unissant nationalement puis internationalement, — c'est tout le programme du syndicalisme et de la C. G. T. qu'on voit en germe dans les premiers actes du nouveau Parti. Les autres ont pu avoir la même conception, le même programme; mais ils n'ont pas su faire à temps le sacrifice des personnalités encombrantes. Le mérite du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire est précisément d'avoir montré le premier aux travailleurs qu'ils ne peuvent être émancipés que dans la mesure où ils le voudront eux-mêmes.

Voici le texte des dispositions réglementaires adoptées par

le 10^e Congrès national, pour le fonctionnement de l'organe central destiné à remplacer le Comité national.

Considérant que l'organisation du Comité national eut pour effet la constitution d'un pouvoir oppressif et dictatorial, contraire à tout principe d'autonomie et de liberté;

Qu'il importe de réorganiser les Fédérations de notre parti sur les bases d'une indépendance effective et d'une égalité complète;

Considérant, d'autre part, qu'il est indispensable au développement de notre parti de relier entre elles toutes ces fédérations par une organisation qui en établisse l'indissoluble unité;

Pour ces raisons, votre commission vous propose le projet d'organisation suivant :

« ARTICLE PREMIER. — Le Comité national est dissous.

« ART. 2. — Un Secrétariat général du Parti ouvrier est constitué à raison de six membres par fédération. Il a pour objet la correspondance avec les fédérations organisées, la propagande en province pour activer la constitution de groupes, fédérations, etc...

« ART. 3. — Il est élu pour un an, sauf le secrétaire permanent, qui est nommé pour deux ans et non rééligible de suite après l'expiration de son mandat. Il est renouvelable par moitié en janvier et en juillet; tous ses membres sont toujours révocables.

« ART. 4. — Le Secrétariat général se réunit une fois par semaine ordinairement, il peut avoir des séances extraordinaires. Il nomme dans son sein un trésorier et un archiviste, élus pour six mois.

« ART. 5. — Les élus, députés, conseillers municipaux et généraux et les patrons ne peuvent en faire partie.

« ART. 6. — Les secrétaires devront fournir un rapport trimestriel sur la situation morale et matérielle de l'organisation qu'ils représentent.

« Ils devront également et trimestriellement rendre compte à leur fédération de leur mandat au Secrétariat du Parti.

« Tout délégué d'une fédération, dont l'absence sera constatée pendant trois séances consécutives, sera considéré comme démissionnaire et remplacé dans le plus bref délai. De plus, chaque trimestre, le Secrétariat totalisera les absences et les excuses; celui qui n'aura pas assisté aux deux tiers des séances sera radié, à moins d'excuses reconnues valables.

« ART. 7. — Le secrétaire permanent devra avoir un copie-lettres où seront enregistrées les réponses; il devra le soumettre au Secrétariat chaque fois que celui-ci l'exigera.

« ART. 8. — Tous les rapports d'ensemble, trimestriels et semestriels, seront insérés, si possible, *in extenso*, dans l'organe officiel.

« ART. 9. — Le Secrétariat ni aucun de ses membres ne pourront, sous aucun prétexte, apprécier un acte général; sa mission est exclusivement administrative. Tout manquement à cette obligation devra être signalé à la fédération dont le délégué relève par le Secrétariat général effectivement responsable devant tout le Parti.

« ART. 10. — Toutes les demandes de tournées de propagande doivent être adressées au Secrétariat général; les élus et les camarades disponibles sont à son entière disposition.

« ART. 11. — Tout refus non motivé de la part des élus sera signalé à tout le Parti.

« ART. 12. — Les élus, avant d'accepter une délégation quelconque des pouvoirs publics, devront s'informer au Secrétariat général de la situation de la propagande.

« ART. 13. — Le Parti ouvrier a son siège social à Paris. Le Secrétariat général y tiendra ses séances; toutes les commissions du Parti pourront également y tenir leurs réunions.

« Le prix de sa location ne saurait être supérieur à 250 francs. »

On voit quelles précautions minutieuses sont prises contre la reconstitution possible d'une puissance oligarchique quelconque, analogue à celle que le Comité national avait usurpée: le règlement prévoit jusqu'au prix de location du siège social, afin que le Secrétariat général ne puisse, sous aucun prétexte, engager la moindre dépense sans une autorisation expresse de l'ensemble du Parti. Les élus ne peuvent faire partie du Secrétariat, et ceux qui le composent, bien que délégués par les fédérations, ne peuvent sortir en aucun cas du rôle limité qui leur est assigné.

Pour prévenir toute infraction au règlement en matière financière, toute irrégularité dans le maniement des fonds et la comptabilité du Secrétariat général, un paragraphe spécial détermine le montant des ressources et leur provenance,

ainsi que leur emploi ; et les fédérations sont tenues au courant de la gestion du Secrétariat, par une situation trimestrielle, dans laquelle chaque Fédération peut contrôler ce qu'elle a versé et ce qu'elle a reçu en retour.

Voici ce paragraphe :

COTISATION. — 1° Les cotisations sont de 1 franc par mois et par groupe ou syndicat composé de plus de 30 membres ; au dessous de ce nombre la cotisation est de 50 centimes par mois.

2° Les députés versent chacun 30 francs par mois au Secrétariat.

3° Ces fonds seront employés exclusivement (hors la rétribution du secrétaire permanent) à des tournées de propagande et à l'envoi de délégués pour l'organisation des fédérations du Parti.

4° Comme annexe à cette caisse, un registre spécial sera établi à la trésorerie pour y recevoir les collectes destinées à soutenir les grèves, ainsi que le dixième du produit des bénéfices prélevés dans les fêtes corporatives ou familiales.

5° Tous les trois mois, s'il y a lieu, un état de la situation financière et administrative de la trésorerie sera publié dans le journal *Le Parti Ouvrier* et dans les organes officiels de chaque fédération.

Grâce à l'ensemble de ces mesures, l'indépendance et l'égalité de toutes les Fédérations sont absolument sauvegardées ; elles restent libres dans les limites de leur action régionale.

Des garanties de même nature, inscrites dans les règlements particuliers des Fédérations, assurent l'autonomie des groupes. A ce point de vue, le règlement de l'Union fédérative du Centre peut être pris comme type. Qu'il s'agisse des congrès, des réunions plénières de la Fédération ou du Comité fédéral, rien n'est laissé au hasard de l'improvisation, à l'entraînement irréfléchi qui est souvent l'effet d'un beau discours ou d'une manœuvre habile ; les membres de chacune de ces assemblées, bien que reflétant aussi complètement que possible l'esprit de leurs groupes respectifs, ne peuvent rien faire, rien décider sans en avoir référé à leurs mandants. Pour éviter toute surprise et permettre à chacun de ne se

déterminer qu'à bon escient, la dernière séance de discussion des congrès précède de huit jours la séance des résolutions. (Art. 15 des statuts.)

Citons encore parmi les dispositions les plus remarquables les articles 18 à 22 des *statuts*, qui règlent la tenue des réunions plénières :

ART. 18. — Les réunions plénières sont fixées par les groupes et ne peuvent avoir lieu que huit jours après leur ordre du jour publié.

ART. 19. — Elles ne sont qu'éducatives, et aucun vote ne peut y être émis.

ART. 20. — Seuls les membres adhérents à l'Union fédérative ont droit d'y assister.

ART. 21. — La réponse des groupes a lieu quinze jours après au Comité fédéral et, en cas d'urgence, huit jours après.

ART. 22. — S'il se produit des amendements, ils sont renvoyés aux groupes. Le vote a lieu à la séance suivante; passé ce délai il ne pourra être proposé de nouveaux amendements.

On retrouve, dans le *Règlement intérieur*, le même souci de mettre les mandataires à l'abri de tout emballement, de toute surprise, de les empêcher de méconnaître ou d'outrepasser la volonté de leurs mandants :

ART. 12. — Le président est désigné à chaque séance par ordre d'inscription de groupe. Tout délégué désigné et présent ne pourra décliner la présidence.

ART. 14. — Toutes les propositions devront être déposées par écrit au nom d'un groupe adhérent et lues dans une séance du Comité fédéral..

ART. 15. — Toute proposition arrivant à l'ordre du jour, la parole est donnée au délégué du groupe qui a déposé la proposition, ou à un membre spécialement mandaté.

ART. 16. — Le délégué ou mandaté développe la proposition soit par écrit, soit verbalement, de manière à en faire saisir à chaque délégué — dans tous leurs détails — le sens et la portée.

ART. 17. — A titre éducatif, une discussion peut avoir lieu le jour du dépôt.

ART. 18. — Le vote a lieu quinze jours après, sans aucune discussion.

ART. 19. — Si des amendements sont présentés, ils sont renvoyés aux groupes qui répondent à la séance suivante. Ce délai expiré, d'autres amendements ne pourront être acceptés.

ART. 24. — Les votes se font à main levée avec la carte de délégué.

ART. 25. — Le vote a lieu par appel nominal chaque fois qu'il est demandé par cinq délégués. Dans ce cas, les votes figurent au procès-verbal.

En résumé, l'esprit général des *Statuts* et du *Règlement intérieur*, c'est que la direction du Parti reste tout entière et toujours la prérogative des groupes, et qu'à aucun degré elle ne peut être exercée par les divers organes qui sont chargés d'exécuter leurs décisions.

Le programme et les actes

S'inspirant du même ordre d'idées, des retouches importantes devaient être apportées aux « considérants » et à plusieurs articles de l'ancien programme, pour mettre les uns et les autres en harmonie complète avec les principes essentiels du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, devenu Parti du travail sans aucune compromission avec les politiciens. C'est, dans l'ensemble, l'ancien programme possibiliste, admettant la transformation totale du monde économique, mais comme un terme lointain, dont les réformes immédiates ne sont que des étapes successives ; mais ce programme, les allemanistes se sont fait un devoir de le préciser, de l'adapter à la situation résultant de la prépondérance définitive accordée aux questions intéressant les travailleurs.

La révision du programme législatif a été faite en 1892 par le Congrès national de Saint-Quentin. On trouvera, en annexe à cette brochure, le texte intégral des « considérants » et de la « déclaration », ainsi que diverses mesures proposées au point de vue politique et économique, dans le domaine national ou communal. Il suffira d'indiquer ici les modifications principales en les rapprochant de l'ancien texte.

Dans le premier des considérants, d'abord, la substitution d'un seul mot à un autre a changé complètement le sens de la phrase, en résumant de la façon la plus expressive la

révolution que le parti allemaniste s'est donné pour tâche d'accomplir dans l'organisation socialiste.

Au lieu de dire : « *L'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* », ce qui impliquait une simple obligation morale pour les travailleurs et laissait aux professionnels de la politique et à l'armée innombrable des ambitieux toute latitude pour prendre la tête du mouvement, le P. O. S. R. dira « *L'émancipation des travailleurs NE PEUT QU'ÊTRE l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* », ce qui est tout à fait différent. Les travailleurs ne sont plus seulement invités à prendre conscience de leurs intérêts et à s'occuper de leurs propres affaires, à côté des politiciens qui s'offrent à les diriger ; ils sont avertis qu'eux seuls sont capables de préparer leur émancipation, non plus à titre accessoire et subordonné, mais à l'exclusion des politiciens. C'est plus qu'une modification de texte, c'est l'affirmation solennelle d'un principe essentiel, comme prologue de toute la doctrine socialiste.

La même affirmation est répétée presque à chaque pas. Dans le « considérant » relatif à l'union des travailleurs, où il était dit que *ce problème intéresse toutes les nations civilisées*, on dira désormais : « *les travailleurs de toutes les nations DITES civilisées* », pour marquer une fois de plus la distinction entre les salariés et ceux qui les exploitent, ces derniers ne pouvant envisager de la même manière que les travailleurs le problème social, et parce que les nations modernes où subsiste l'inégalité des conditions sous l'égide de la loi n'ont que le masque de la civilisation.

Le « considérant » précédent, stipulant que c'est par faute de solidarité entre les travailleurs que les « efforts faits jusqu'ici ont échoué », a été supprimé, non seulement parce qu'il fait double emploi avec le suivant, mais surtout parce qu'il exprime une idée incomplète et inexacte s'il laisse entendre que les travailleurs seuls sont responsables de l'échec des tentatives socialistes, alors que la faute doit être imputée

surtout aux diversions d'ordre politique qui ont toujours empêché les travailleurs de songer sérieusement à leur émancipation.

On lit encore, dans la Déclaration qui suit les « considérants », qu' « il y a lieu de poursuivre *comme moyen* ET A TITRE DE PROPAGANDE la conquête des pouvoirs publics ». L'action électorale était, auparavant, considérée comme une nécessité, et la pénétration en masse des socialistes dans les assemblées législatives comme le prélude des transformations sociales : c'était la révolution faite par en haut, idée chère aux politiciens. Les mots « *et à titre de propagande* » ajoutés à l'ancien texte lui donnent une tout autre signification : l'action révolutionnaire n'est plus une conséquence de la conquête des pouvoirs publics, mais une œuvre de chaque jour, qui aboutira, par la pénétration des travailleurs dans les assemblées électorales ou autrement, à la transformation économique totale ; et quant à l'action électorale, les travailleurs doivent y avoir recours, abstraction faite des sièges à conquérir et pour sa valeur propre de propagande.

A la révolution par en haut, qui suppose le maintien d'une organisation centrale puissante et dangereuse, l'asservissement indéfini de la masse et l'exercice d'un pouvoir dictatorial, ~~le~~ Parti ouvrier socialiste révolutionnaire oppose la révolution par en bas, toujours fidèle au même principe de l'*émancipation des travailleurs par eux-mêmes*, hors duquel le socialisme n'est qu'utopie.

Avec une inlassable persévérance et un esprit remarquable de méthode, le nouveau Parti s'attache à détruire partout les privilèges existants et à les empêcher de se reconstituer, ne perdant jamais de vue que le but suprême des efforts des travailleurs est de réaliser « pour tous l'Égalité, et, par elle, la véritable Liberté ». Pas de liberté sans égalité ; pas d'égalité si les travailleurs laissent à un mandataire, même sorti de leur classe, le soin de décider et d'agir à leur insu ; ce mandataire deviendra malgré lui un gouvernant, un chef.

Toutes les parties du programme revu et corrigé concordent, se soutiennent les unes les autres, toutes concourent au même but, sinon dans un ordre absolument logique, du moins avec une remarquable unité.

La partie municipale de l'ancien programme possibiliste a été distraite du programme général, pour former désormais un programme spécial, comprenant lui-même une partie politique et une partie économique, dans lesquelles les rapports sous leurs divers aspects, et les devoirs des élus rigoureusement tracés, avec le souci évident de faire de la commune un instrument de protection vigilante à l'égard des travailleurs, en même temps qu'un champ d'expériences presque illimité pour la réalisation restreinte du collectivisme.

Le programme municipal fut élaboré en 1893 par l'Union fédérative du Centre, qui, dès 1890, au Congrès régional qui précéda le Congrès national de Châtelleraut, avait pris l'initiative d'en faire un texte spécial, indépendant du texte législatif contenant les règles primordiales que le Comité national était chargé de faire respecter; en prétendant que les affaires communales ne dépendaient nullement de ce comité, la Fédération du Centre revendiquait le droit de modifier le fameux article 9 relatif aux élus, d'établir sur des bases solides la procédure du mandat impératif et d'instituer la lettre de démission en blanc, dont l'Union fédérative tout entière aurait seule le droit de faire usage (voir ci-dessus les résolutions du 10^e Congrès régional, et, aux annexes, l'article 8 de la partie politique).

Mais, tout en restant le statut particulier de chaque fédération, le programme municipal élaboré par l'Union fédérative du Centre s'inspire des mêmes « considérants » et de la même déclaration que le programme législatif. Il fut adopté par les autres fédérations, qui conservèrent néanmoins la faculté de le modifier suivant les exigences respectives des groupes fédérés.

Ce qu'il faut constater au sujet de ce programme, c'est que

le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire ne considère pas l'action socialiste dans les assemblées municipales comme un pis-aller, comme une occasion d'agitation ou de propagande, mais qu'il voit dans la commune un moyen tout préparé de socialisation, qu'il dépend des travailleurs seuls de développer à l'infini, même avec les lois actuelles, étant donné qu'ils sont en immense majorité dans le corps électoral et que le suffrage universel leur assure la majorité dans les conseils, pour peu qu'ils soient unis.

« Transformation en services publics communaux ou départementaux des monopoles des grandes compagnies (omnibus, tramways, bateaux, eau, gaz, etc.), tous ces services devant fonctionner désormais, sinon gratuitement, du moins à prix de revient... » C'est le texte même du programme possibiliste, c'était la théorie de Brousse, qui a publié là-dessus des brochures et fait quelques rapports restés lettre morte, malgré l'influence incontestable dont les socialistes parisiens disposèrent pendant longtemps à l'Hôtel de ville.

Les allemanistes ont osé prononcer les premiers le mot de socialisme communal, dont les doctrinaires purs ne parlaient qu'avec mépris, comme d'une déviation socialiste, presque d'une hérésie. L'ordre du jour du 10^e congrès régional du Centre, tenu à Paris du 12 au 22 mars 1891, comporte tout un plan de réformes communales, qui n'est autre chose que la mise en pratique du programme municipal ; et ces réformes s'enchaînent de telle sorte qu'elles indiquent très nettement l'orientation du nouveau Parti.

Voici cet ordre du jour :

1^{re} QUESTION. — REGLEMENTATION DU TRAVAIL

- I. — Etablissement d'industries municipales par la commune ;
- II. — La commune maîtresse d'intervenir dans les questions du travail ;
- III. — Limitation de la journée de travail, minimum de salaire.

2^e QUESTION. — SERVICES PUBLICS

I. — Création de greniers, minoteries, boulangeries, boucheries, ouverture de bazars, construction de maisons salubres, le tout à titre municipal;

II. — L'article 4 du programme municipal, c'est-à-dire l'enseignement intégral;

III. — Organisation par la commune de son assistance et des différents services de la sécurité publique.

3^e QUESTION. — TACTIQUE

Moyens à employer pour faire aboutir les revendications ouvrières contenues dans l'ordre du jour : manifestations, grèves partielles, grève générale, etc.

Si l'on observe l'ordre dans lequel les diverses parties de l'ordre du jour du Congrès régional du Centre sont placées, on voit que c'est presque une révolution dans la manière de concevoir l'œuvre du socialisme, en tous cas, un changement profond, qui n'est qu'un retour au simple bon sens. Là où d'autres, hantés par l'idée révolutionnaire, croient pouvoir transformer la société d'un seul coup, lorsque la conquête des pouvoirs publics sera un fait accompli — hypothèse invérifiable — et prêchent, en attendant, une sorte de révolte perpétuelle sans but précis, révolte attisée par l'exploitation des misères, le Parti ouvrier socialiste se met tout de suite à la besogne, cherche s'il est possible de créer, sur le terrain communal, sous les yeux des travailleurs eux-mêmes, sous leur direction et leur contrôle, les premiers organes de la société future; il est pour les réalisations immédiates, faites par les travailleurs eux-mêmes, au lieu de s'en rapporter à la bonne volonté des pouvoirs publics.

Il réclame la création des industries municipales qui sont en germe dans les services publics exploités en régie; il veut que la commune ait le droit de réglementer le travail, de fixer un salaire minimum, de limiter la journée de travail; c'est à la commune encore qu'il demande d'assurer l'instruction

des enfants, les œuvres d'assistance, de prendre les mesures de police indispensables pour protéger l'ensemble de la collectivité, de veiller enfin à ce que les individus qui la composent soient toujours certains de trouver sous son égide le strict nécessaire à l'existence.

C'est, en effet, par là qu'il faut commencer, plutôt que d'épuiser les forces du prolétariat dans l'attente d'un âge d'or dont l'échéance ne viendra jamais.

Que les travailleurs, les salariés de tout ordre, s'unissent donc d'abord chez eux, là où ils vivent, dans la commune, et qu'ils créent pour eux, entre eux, dans les groupes auxquels ils appartiennent immédiatement l'organisme dont ils sentent la nécessité, qu'ils exercent sur leurs représentants une pression de tous les jours, de tous les instants, ce qui n'est possible que dans une collectivité restreinte — impossible dans une grande nation comme la France, trop étendue et trop peuplée, impossible surtout à cause de la différence des besoins, des aspirations, suivant les régions; ... qu'ils surveillent enfin de près l'exécution de leurs volontés et contrôlent leurs mandataires.

Lorsque leurs efforts, en vue d'obtenir satisfaction sur ces points primordiaux, auront définitivement échoué, qu'ils auront éprouvé de la part des pouvoirs locaux actuels, qui tous, à divers degrés, dépendent d'un État centralisé à l'excès, anonyme et irresponsable, des résistances jugées invincibles, alors ils auront recours à d'autres moyens: la révolte, la grève, etc...

Le self-government opposé à la bonne volonté du prince: voilà ce qui est contenu dans le premier programme soumis, en 1891, aux travailleurs socialistes par l'Union fédérative du Centre.

Sans renier aucun des principes du socialisme, les travailleurs groupés dans le Parti allemaniste refusaient de se payer plus longtemps de mots: ils n'oublièrent pas que c'était le sens profond de la scission de Saint-Étienne. Ils préféraient

l'action à la parole et n'admettaient pas cependant que leurs efforts fussent perpétuellement enfermés dans les limites d'un parlementarisme stérile.

Voilà pourquoi, n'ayant pas l'espoir de se rendre maîtres de l'Etat à brève échéance, ils prirent comme premier objectif la conquête des municipalités, et, en attendant, la transformation progressive des services publics communaux, qui pourraient servir ensuite de modèles pour l'organisation des services nationaux. Les tendances du Parti sont exprimées dans l'ordre du jour de leur premier congrès; elles s'affirmèrent plus clairement encore au Congrès national de Dijon, en 1894, lorsque le programme agricole vint en discussion; le préambule des résolutions votées à cet effet est des plus significatifs (voir le programme agricole aux annexes).

« L'acte préparatoire indispensable à la réalisation des mesures qui doivent nous conduire à la transformation sociale est incontestablement la prise de possession à bref délai, par les travailleurs organisés, du pouvoir municipal dans toutes les communes de France. »

« Cette étape franchie, les travailleurs marcheront d'un pas sûr et rapide vers leur libération définitive. »

Le principe était admis auparavant, en fait sinon en théorie; et la preuve, c'est qu'à toutes les élections municipales, de nombreux candidats socialistes se mettaient sur les rangs. Mais la déclaration du Congrès de Dijon avait le mérite de dissiper une équivoque, et d'assigner, en face du dogme marxiste, un but précis à l'activité prolétarienne.

Mais on était loin d'être d'accord, dans le Parti, sur la tactique à employer. Réduit à ses propres forces, il ne pourrait jamais, sauf exception, franchir les portes des hôtels de ville; il devenait donc nécessaire, si l'on voulait aboutir, d'envisager franchement l'éventualité des coalitions et des alliances électorales. Il en fut longuement question à la Conférence nationale de Paris, en 1895.

Les uns, encore attachés à l'ancien système de la révolution

totale et de la lutte de classes étroitement interprétée, condamnaient toute compromission avec les groupes politiques qui n'avaient pas accepté dans son intégralité le credo socialiste. C'était l'opinion du citoyen Fabérot (1), député du 11^e arrondissement. D'autres, au contraire, comme Albert Poulain (2), rédacteur du *Petit Ardenais*, connaissant par expérience les difficultés de la propagande en province, surtout dans les milieux ruraux, étaient grands partisans de la conquête des municipalités, persuadés que c'était le meilleur moyen, peut-être le seul, de faire accepter la doctrine socialiste. Ils en démontraient la valeur par des faits, par des résultats tangibles; mais ils ne se dissimulaient pas que, pour pénétrer nombreux dans les assemblées communales, les socialistes devaient savoir plier leur tactique aux conditions variables de chaque région. Albert Poulain en donna des raisons sans réplique, à la Conférence nationale de Paris.

Dans les centres ouvriers, dit-il, on peut employer un langage violent; la coalition contre le patron est comprise de tous; la démonstration est facile; l'ennemi commun, c'est le patron. Chez l'agriculteur, ce n'est pas le même sentiment qui domine. L'ouvrier n'est pas absolument attaché là où il travaille, il peut aller ailleurs. Le cultivateur est attaché à sa terre; ce qu'il possède, il veut non seulement le conserver, mais l'accroître; sa pensée est tout entière fixée sur son champ dont il ne voudra se dessaisir à aucun prix.

Il faut donc s'assimiler au paysan, apprendre de lui-même ses vœux et ses aspirations. C'est alors seulement qu'on peut lui expliquer que notre programme comporte son affranchissement.

Pour entrer en rapports avec les paysans, il faut profiter des périodes électorales, en laissant une grande latitude aux

(1) Fabérot avait été élu au renouvellement de 1893, contre Charles Floquet, à la suite du scandale de Panama, avec un fort appoint de voix réactionnaires.

(2) Député de Mézières depuis 1898.

fédérations et à leurs propagandistes. Le renouvellement des conseils municipaux, qui revient tous les quatre ans, est une occasion excellente, que les militants de province n'auraient garde de négliger. Poulain mettait alors en évidence la nécessité des coalitions, des alliances contractées avec les candidats des autres partis, sous peine d'aller à un échec presque toujours certain et de faire apparaître aux yeux des paysans l'impuissance radicale du socialisme.

A Paris, on est amoureux des mots et des formules, et rien de plus. En province, et surtout dans les petites communes, il en est autrement; on veut des actes, on veut des résultats. Le résultat, c'est la conquête du Conseil municipal. Or, pour être la majorité au Conseil municipal, il est souvent, presque toujours nécessaire, non pas de faire l'union, dans la véritable acception du mot, mais de s'allier avec ceux dont les opinions se rapprochent le plus des vôtres; on fait de la coalition...

Si nous déclarons que nous ne devons entrer dans aucune coalition, il faut déclarer en même temps que nous renonçons à la conquête des municipalités.

Ces paroles courageuses contrastaient avec l'équivoque perpétuelle du tout-ou-rien, soigneusement entretenue par quelques intransigeants qui peuvent se dispenser ainsi d'agir, mais ne manquent jamais d'avoir recours à la politique des coalitions lorsqu'elle peut leur être favorable. Comme tous les groupements socialistes, le Parti allemand avait son contingent de révolutionnaires verbaux, éduqués dans les réunions publiques; des Parisiens principalement, à qui manquait la leçon de l'expérience, car, à Paris, le scrutin uninominal par quartier oblige les candidats, moins souvent qu'en province, à rechercher l'appui des autres partis.

Malgré les excellentes raisons exposées par Poulain, c'est la thèse contraire qui fut consacrée par la Conférence nationale de 1895, c'est-à-dire l'interdiction de toute coalition en période électorale, dût-on s'agiter dans le vide et user, sans

espoir de succès, les efforts des militants. Mais il y avait loin de la théorie à la pratique et les décisions des congrès restaient inapplicables, comme l'indiquait encore Albert Poulain à cette même conférence de 1895.

Si vous nous défendez la coalition, on la fera quand même et sans nous. Qui sera dupe ? Nous.

Ceux qui veulent forcer les portes du Conseil municipal, pour en chasser l'élément bourgeois, accepteront tous ceux qui — même radicaux — voudront s'allier à eux pour former une sorte d'opposition. Si le Parti se montre intransigeant, jamais aucun des siens ne doit s'attendre à entrer au Conseil municipal. N'oubliez pas que l'entrée au Conseil municipal serait pour nous un pas nouveau au point de vue de la propagande.

Quoi qu'il en soit, si le Parti ouvrier socialisme révolutionnaire était resté l'esclave des quelques formules surannées qu'il répétait par habitude dans les congrès, il s'en était, en fait, affranchi : à preuve, le programme municipal et le programme agricole, élaborés l'un en 1893, l'autre en 1894 (1), qui prévoient l'intervention continuelle du pouvoir municipal, transformation des services publics, création d'industries municipales, construction de maisons à bon marché, suppression des octrois ; fixation des salaires agricoles, champs d'expérience, suppression des prestations, répartition intégrale des parts affouagères, mise en valeur par la commune des terres laissées en friche, interdiction d'aliéner les biens communaux, etc., etc.

Comment les socialistes pourraient-ils amener les municipalités à accomplir ces réformes et tant d'autres qui sont exclusivement du domaine communal, s'ils ne sont pas en nombre, en majorité dans les conseils ? Par des mises en demeure adressées aux gouvernants ? Les « allemanistes » avaient renoncé à ce moyen aussi ridicule qu'inopérant ;

(1) Voir aux annexes le texte du programme.

L'originalité de leur méthode consistait, au contraire, à persuader aux travailleurs qu'ils doivent faire eux-mêmes, et sans attendre davantage, la besogne sociale dont les gouvernants ne veulent pas et ne peuvent pas se charger, comme allant à l'encontre des intérêts de la bourgeoisie possédante.

L'organe des allemanistes, le *Parti ouvrier*, témoigne à chaque numéro de ce souci constant. Une rubrique spéciale y était ouverte pour rendre compte des séances du Conseil municipal de Paris et signaler l'intervention des élus. Toutes les grandes questions d'actualité y étaient traitées contradictoirement dans de longs articles documentés : la construction du chemin de fer métropolitain, l'abaissement du prix du gaz, le renouvellement du privilège de la Compagnie parisienne, la construction des habitations à bon marché, les questions scolaires, etc... Ces questions avaient, en même temps, leur écho dans les séances hebdomadaires de l'Union fédérative du Centre, après avoir été sérieusement étudiées dans les réunions de groupes.

L'avantage incontestable de cette tactique était d'habituer les membres du Parti, en dehors du mouvement corporatif réservé aux syndicats professionnels, à préparer en commun l'organisation et le fonctionnement de la société future, à former des administrateurs, à dissiper l'erreur assez répandue dans les milieux ouvriers jusqu'à présent exclus de l'exercice du pouvoir, que les plus grandes réformes peuvent s'accomplir sans aucune difficulté. Autre avantage d'un autre ordre, mais d'une importance capitale : l'action pratique à laquelle se livrait ou tentait de se livrer le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, le tenait à l'écart des intrigues politiques qui absorbaient toute l'activité des autres fractions, et contribuait puissamment à lui conserver son caractère original.

Vers la Révolution

Comment le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire entendait-il faire la révolution, c'est-à-dire supprimer le salariat et substituer au capitalisme actuel une société fondée sur le travail et une répartition plus équitable des produits? Ce but idéal était proposé, sans doute, comme aboutissement suprême du socialisme. La révolution en tant que changement total, renversement des conditions de la vie sociale, avènement du régime de l'égalité absolue, faisait depuis trop longtemps partie du vieux bagage socialiste pour qu'il fût possible de s'en débarrasser brusquement.

Les allemanistes étaient donc révolutionnaires; mais à la différence des autres partis, du parti guesdiste en particulier, ils n'avaient garde d'entretenir dans l'esprit des travailleurs l'illusion funeste d'une révolution accomplie d'un seul coup. Ils y pensaient, ils la montraient comme un point lumineux vers lequel doit marcher la conscience ouvrière, mais qui est sujet à se déplacer et peut obliger, par suite, les travailleurs à modifier eux-mêmes leurs tendances et leur méthode. Et tout en se dirigeant sans cesse vers la société future, vers l'idéal qui se forme subjectivement dans l'esprit des travailleurs, les allemanistes n'ont jamais interrompu la besogne journalière, l'adaptation de la société actuelle aux besoins du prolétariat.

Cette question de la « société future » fut longuement étudiée au 14^e Congrès national du Parti, tenu à Paris les 24 et 25 septembre 1896, et fut l'objet de nombreux rapports des plus intéressants, dont voici la conclusion générale :

La société future devrait être communiste égalitaire. Elle aurait comme organes « les communes libres et maîtresses absolues de toute leur administration, mais fédérées entre elles, régionalement, nationalement et internationalement pour l'administration des choses d'intérêts communs et généraux.

Le principe représentatif réduit à son minimum de puissance, c'est-à-dire, les mandats assimilés à des fonctions; qu'ils soient de carrière et permanents, ou bien momentanés ou temporaires pour une cause déterminée, selon les circonstances, ils ne devront en aucun cas revêtir un caractère d'autorité discrétionnaire.

A ces deux règles essentielles, le rapport général, qui résumait pour le Congrès de 1896 les travaux des groupes, ajoutait la nécessité de l'union étroite des travailleurs dans leurs corporations respectives, afin de pouvoir, en cas de brusque changement de régime, parer aux difficultés du début. A cet effet, tous les membres du Parti sont invités à songer sans cesse aux moyens dont chacun d'eux pourra disposer, à dresser l'état des ouvriers de chaque profession, à prévoir les besoins de chaque région, ses moyens de production, ses ressources en vivres, vêtements, habitations, etc. Ce travail de statistique ne doit pas être confié à un petit cénacle de bourgeois socialisants, investis du droit de prescrire dès maintenant des mesures invariables qui pourraient être appliquées en l'an 2.000..., ou plus tard: c'est aux travailleurs syndiqués groupés dans la commune, dans les associations coopératives, etc., à en rechercher les éléments et à le tenir à jour. Il est bien entendu que ce n'est qu'une simple indication, sujette à retouches incessantes au fur et à mesure des changements qui se produisent dans la société actuelle.

Votre commission, dit le rapporteur au Congrès national de 1896, considère que, s'il pouvait être ou paraître prétentieux d'échafauder dans tous ses détails un système social quelconque, il n'en est pas moins urgent que la question soit toujours présente à nos esprits et l'objet constant de nos études. Il est donc de toute nécessité de la remettre à l'ordre du jour de chaque congrès, mais il convient toutefois de la distinguer de celle de l'action révolutionnaire et des moyens à employer qui s'imposent également; ces deux questions doivent être traitées séparément...

En d'autres termes, la transformation sociale doit être le but final proposé aux efforts des travailleurs; en attendant, ils doivent toujours agir, lutter, améliorer leur sort: tel est le véritable sens de ce rapport sur la grève générale révolutionnaire et le fond de la méthode du Parti.

Cette méthode est, d'ailleurs, celle de la Confédération générale du Travail, à qui le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire a ouvert la voie. Les ouvriers syndiqués sont prêts à collaborer de toutes leurs forces à la transformation intégrale, ils ne cessent de le proclamer; mais, dès maintenant, ils gagnent tout le terrain qu'ils peuvent sur le capitalisme et le patronat. Les travailleurs syndiqués, tout en ne perdant pas de vue la transformation totale de la société, ne manquent pas l'occasion de réaliser des réformes immédiates et partielles; si des socialistes nient l'utilité de ces dernières, c'est qu'ils n'ont aucun profit à en attendre pour eux-mêmes, mais tout à perdre au contraire à la transformation sociale, qu'ils se contentent d'affirmer dans leurs discours sans rien faire pour la provoquer. Les allemanistes ont eu le mérite inappréciable de dénoncer, autrement que par des mots, mais par des actes, l'inanité des spéculations décevantes des socialistes contemplatifs, qui sont tous des socialistes bourgeois.

Dans la conception du P. O. S. R., la tâche des syndicats professionnels est double: ils doivent, d'abord, protéger les travailleurs contre les abus du capitalisme et les misères du salariat, en faisant au besoin appel à l'intervention des pou-

voirs publics et en provoquant le vote des lois sociales, mais surtout en agissant avec vigueur et persévérance sur leur domaine propre, dans les rapports des travailleurs avec le patronat.

La deuxième partie de la tâche dévolue aux syndicats, non la moins importante, c'est la préparation de la société future, en ce sens qu'ils doivent adapter les travailleurs au rôle qu'ils auraient à jouer dans un système collectiviste de production et de répartition des produits. Telle est la tendance générale de tout le mouvement socialiste de ces dernières années.

Alors que les uns considèrent l'Etat comme l'héritier naturel de la puissance capitaliste arrachée à ses détenteurs actuels; d'autres — et les allemanistes étaient de ceux-là — ne veulent à aucun prix d'une nouvelle servitude, et pensent qu'il n'y aurait qu'un avantage illusoire dans la substitution de l'Etat-patron au patronat capitaliste. C'est aux travailleurs associés que doivent être remises les industries actuellement exploitées dans un intérêt privé; l'Etat ne doit apparaître que comme régulateur, pour empêcher que les sociétés ouvrières ne deviennent des foyers d'accaparement, d'agiotage, en un mot, la source de nouvelles inégalités.

Les possibilistes étaient loin d'être d'accord à ce sujet, et ce fut l'une des causes de la scission de 1890. Une controverse s'étant élevée à propos de mines inexploitées, le citoyen Arcès-Sacré avait publié, dans le *Parti ouvrier*, un article intitulé « La mine aux mineurs », qui posait le problème dans les termes les plus judicieux. Les concessionnaires actuels, disait-il, n'ayant aucun titre à leur privilège, ce serait un simple retour au droit commun. « La faveur du prince ne peut suffire pour créer un privilège éternel. Qu'on révoque donc les concessions privilégiées et qu'on investisse les travailleurs des mines du droit d'en tirer les justes profits. » L'étatiste Brousse s'émut de cette proposition, dans laquelle il crut voir une déviation de la doctrine collectiviste. Il s'en-

suivit une polémique entre les organes des deux fractions adverses; et, pour se défendre des noirs desseins qu'on lui prêtait, Arcès-Sacré répondait (*Parti ouvrier* du 5 septembre 1890):

Le citoyen Brousse a eu le tort de nous accuser de vouloir constituer des sociétés coopératives de travailleurs qui pratiqueraient l'agiotage et reconstitueraient à leur profit le capital usurier, comme le font les patrons sous le régime actuel. Il a supposé que nous voulions donner aux mineurs la propriété des mines. Bien au contraire, tout ce que nous avons écrit est la plus vive protestation contre une telle énormité.

En résumé, notre système des associations ouvertes, fonctionnant sous le contrôle des congrès de travailleurs, offre toutes les garanties et tous les avantages sociaux que d'autres demandent au communisme autoritaire.

Les travailleurs associés pour la production et jouissant du produit intégral de leur travail, et, dans ce but, développement indéfini de l'organisation syndicale, agissant provisoirement pour la défense des salariés et la lutte contre le patronat;

Fédération des syndicats, des groupes corporatifs, unis par région, par nation, fédérés enfin avec les autres organisations du monde entier afin de pouvoir faire entendre aux gouvernants, avec une irrésistible autorité, la voix du prolétariat, et obtenir les réformes jugées indispensables;

Ces idées, formulées par le Congrès régional de 1891, contenaient en germe le mouvement qui devait aboutir bientôt à la création de la Confédération générale du Travail, formée des Bourses du travail et des Fédérations nationales d'industries.

Et l'on peut dire que le Parti allemaniste, qui ne répudiait aucune forme d'action, tout en mettant à l'arrière plan la lutte électorale, au premier plan, au contraire, l'amélioration du sort des travailleurs, fut le véritable initiateur du Parti du travail, que la C. G. T. personnifie aujourd'hui.

La Grève Générale

Pour amener les gouvernants à composition le P. O. S. R., bien avant la Confédération générale du Travail, préconisait la grève générale, *la grève des bras croisés*.

La grève générale figurait à l'ordre du jour du Congrès de 1891; car, dès la scission de Châtelleraut, l'insuffisance de la protestation électorale fut nettement ressentie et affirmée sans équivoque, et, par suite, l'emploi d'un autre moyen sérieusement envisagé, comme l'indique la résolution ci-après (1) :

Considérant, en outre, que tous les travailleurs français, tous les travailleurs du monde souffrent du même mal : la rapacité bourgeoise, l'oppression capitaliste ;

Que dans ces conditions, outre les faits isolés de grève qui se produisent continuellement, il est nécessaire d'envisager l'éventualité d'une immense levée de travailleurs qui, par la grève générale nationale et internationale, donneront une sanction aux grèves partielles et affirmeront ainsi plus énergiquement leur droit à la vie ;

Que cette grève générale doit être subordonnée à un mouvement syndical accentué, qui, donnant le dénombrement de nos forces, nous permettra d'escompter la victoire.

Pour ces motifs, le Congrès décide :

1° Les groupements, syndicaux et politiques, doivent être favorisés par une active propagande ;

2° Ces groupements une fois généralisés, dans une entente commune, la grève générale, nationale et internationale doit être décrétée, et pourra peut-être précipiter le dénouement pour la Révolution sociale, but de nos efforts.

Il est bien entendu, ajoutait le rapporteur de cette résolution au Congrès national de juin 1891, que la grève générale n'est que l'objectif futur du Parti et qu'en attendant il n'abandonne pas l'idée de la conquête des pouvoirs publics, c'est-à-

(1) Compte rendu du 10^e Congrès national du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, tenu à Paris, du 21 au 29 juin 1891.

dire de la propagande électorale, que cette autre résolution adoptée par le Congrès de 1891 caractérisait ainsi :

1° Affirmation énergique de la lutte des classes pour arriver à leur suppression par l'égalité sociale.

2° La présentation de candidats dans les élections ne peut être considérée que comme un moyen d'agitation en vue d'une action qui doit être rigoureusement révolutionnaire, sans satisfaction d'aucune ambition personnelle.

Mais, si le Parti allemaniste n'entendait pas lancer les travailleurs à la légère dans une grève insuffisamment préparée, qui pourrait être une aventure dangereuse, déjà, en 1891, il se préoccupait de lier partie avec le prolétariat international. Les sentiments du congrès sur ce point ressortent formellement de la plupart des rapports, notamment de celui que le citoyen Bounet, délégué de Saint-Maur, présentait au nom de la 4^e commission.

Votre 4^e Commission s'est enfin ralliée au principe de la grève générale, qui est un puissant moyen d'action. Mais elle a subordonné l'acceptation de ce principe à la décision que doivent prendre tous les travailleurs de donner une sanction à leurs désirs en se groupant en syndicats dans la France entière.

Pour aboutir, la grève générale doit être un effet du groupement syndical, et c'est à la constitution des syndicats que doivent tendre tous nos efforts.

Nous avons aussi envisagé un point de vue spécial : nous avons pensé que cette grève générale, pour produire tous ses effets, pour être efficace, devait, de nationale, devenir internationale.

... En résumé, nous concluons à une propagande active pour l'organisation des travailleurs en syndicats. Et cette organisation achevée, nous estimons que la grève générale doit être préconisée par les travailleurs comme un des moyens de faire aboutir leurs légitimes revendications, d'amener la suppression de la lutte des classes, l'abolition de la propriété individuelle et d'aboutir, enfin, à l'avènement de la Révolution sociale.

Le rapport présenté au Congrès de 1891, par le groupe le *Réveil de Clignancourt*, n'exprime pas moins nettement le caractère international que doit prendre la grève générale.

... Il faut donc, dès maintenant, l'organiser d'une manière formidable ; il faut faire appel au prolétariat du monde entier, pour que l'action soit internationaliste. Il faut que nos délégués envoyés dans tous les Congrès soient mandatés de façon à faire comprendre à leurs oppresseurs que nous sommes prêts à leur faire rendre gorge.

Les Congrès allemanistes qui suivirent celui de 1891 portèrent tous à leur ordre du jour la question de la Grève générale. A Saint-Quentin, en 1892, les résolutions votées l'année précédente sont rappelées.

En 1894, au Congrès national de Dijon, c'est le citoyen H. Girard, l'éditeur futur du grand discours de Briand sur la même question (1), qui fut le rapporteur de la *Grève générale*. Il fit adopter par le congrès les résolutions ci-après :

Considérant que l'idée de la grève générale a déjà jeté l'effroi dans le monde bourgeois ; Considérant que la grève générale revêt un caractère forcément international, que l'avis de tous les intéressés est indispensable à connaître pour se faire une opinion et établir les moyens et les forces dont pourra disposer le prolétariat :

Notre Commission vous demande d'adopter les résolutions suivantes :

Jusqu'à exécution, la question de la grève générale restera à l'ordre du jour des congrès régionaux et nationaux du Parti ouvrier :

(1) *La Grève générale et la Révolution*, discours du citoyen Aristide Briand devant le Congrès général du Parti socialiste, publié par les soins et avec une préface du Comité de la Grève générale nommé par les congrès nationaux corporatifs. Prix, 10 centimes; le cent, 7 francs. (Adresser les demandes au citoyen H. Girard, 13, rue Michel-le-Comte, Paris.)

Demande, sous forme de vœu, que le Congrès de Nantes prenne l'initiative de la tenue à Paris, en 1895, d'un Congrès international ayant pour ordre du jour unique : *De la grève générale...*

Après Dijon, c'est le Congrès de Paris, de 1896, qui proclame à nouveau l'utilité de la Grève générale, en protestant contre un vote contraire du Congrès international de Londres, où les partisans de l'action politique avaient tenu en échec les délégués des syndicats ouvriers.

Considérant que la grève générale est un des meilleurs moyens possédés pour aboutir à la Révolution sociale ;

Que, dans l'esprit des travailleurs, ces derniers ont seuls droit d'émettre leur opinion sur les choses du travail ;

Que les incidents du Congrès de Londres ont montré comment des individus voulaient à tout prix faire prévaloir le mouvement politique sur l'organisation économique,

Le Congrès déclare :

Que la grève générale est un des meilleurs moyens d'affranchir le prolétariat. Il appartient donc aux syndicats de s'en inspirer, chacun dans sa sphère, pour l'utiliser.

Notons enfin l'adhésion du quinzième congrès national, tenu à Paris en 1897, le dernier du Parti allemaniste.

Entre temps, il avait participé aux Congrès corporatifs de Marseille (1892), Paris (1893), Nantes (1894), Limoges (1895), Tours (1896), Toulouse (1897), Rennes (1898), qui, tous, ont longuement discuté la question et précisé l'œuvre de propagande confiée au Comité de la Grève générale. Congrès politiques et congrès corporatifs ont toujours marché dans un accord parfait, malgré l'hostilité plus ou moins avouée des socialistes parlementaires, et l'idée n'a cessé de faire son chemin, surtout depuis le jour où l'ex-révolutionnaire Briand, qui l'avait empruntée aux « allemanistes », la fit adopter par le Congrès de Marseille, en 1892.

L'Antimilitarisme

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire fut toujours l'adversaire du militarisme et de ce faux patriotisme qui affecte de voir dans tous les étrangers des ennemis et considère la France comme le centre de l'Univers. Les membres du Parti, tous salariés, ont éprouvé autant que possible les effets désastreux de la politique hypocrite de revanche, si favorable à la bourgeoisie possédante, qu'elle protège, et aux gouvernants, qu'elle dispense d'agir dans le sens du développement normal du régime républicain; aussi ont-ils adhéré de tout cœur à la propagande antimilitariste suivie par le Parti, avec une remarquable unité de vues et d'action.

La suppression des armées permanentes était inscrite indirectement au programme politique du Parti socialiste ouvrier; mais on n'avait pas osé le déclarer nettement, de peur de heurter le préjugé chauvin. On se contentait de dire aussi bien dans le programme du Havre que dans celui de Saint-Etienne : « Armement général du peuple ». Ce n'était qu'un vœu platonique, sans consistance, prêtant à équivoque, suivant la méthode chère aux guesdistes.

Il fallait préciser; le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire ne manqua pas de le faire et rédigea ainsi l'article 5 du programme politique : « *Suppression des armées permanentes; armement général du peuple* ».

Le Parti n'a pas l'espoir de voir réaliser à brève échéance une réforme de cette importance; mais il n'entend pas non plus, par des réticences habiles, se réserver la possibilité, pour l'avenir, de hurler avec les patriotes professionnels.

La suppression des armées permanentes a, en effet, pour corollaire, l'abandon de toute idée de revanche ou de guerre offensive : voilà ce qu'il fallait dire très haut, dût-on compromettre le succès de quelques candidatures, et le Parti allemand n'a pas hésité à le dire. Le peuple armé, non plus pour attaquer les pays voisins, mais pour défendre le sol

national en cas d'agression, donnera plus de sécurité à la patrie qu'une armée permanente asservie.

La rédaction de l'article 5 fut l'œuvre du Congrès de Saint-Quentin, en 1892; mais, dès 1891, au Congrès national de Paris, on avait mis à l'étude la « Recherche des moyens les plus rapides pour amener la suppression des armées permanentes et la fédération des peuples. Le Cercle typographique avait présenté un rapport très complet, dont la conclusion préconisait « la propagande incessante des idées socialistes et le combat incessant contre le chauvinisme », qui exploite tout à tour les sentiments les plus nobles et les plus vils.

Il ne faut pas que le travailleur considère l'étranger comme un ennemi, il ne doit réserver son mépris que pour ceux qui se tiennent hors des organisations ouvrières et travaillent au-dessous des conditions établies par les syndicats ouvriers.

Le Cercle typographique préconisait aussi une alliance plus étroite avec les divers partis socialistes de tous les pays, qui auraient à désigner un citoyen chargé de recevoir toutes communications urgentes au sujet des menaces de guerre, de manière à déjouer tous les calculs de ceux qui poussent à un égorgement de tous les prolétaires. Ce vœu devait trouver bientôt sa réalisation dans la création du bureau socialiste international de Bruxelles.

Le groupe de Fargeau propose au même congrès que tous les congrès internationaux mettent à leur ordre du jour l'étude de la question et renouvellent sans trêve leur demande de suppression des armées permanentes.

Au Congrès national de Dijon, la suppression des armées permanentes forme un article spécial de l'ordre du jour et donne lieu à des rapports très remarquables, parmi lesquels il faut citer celui des groupes socialistes de Dijon, qui ne se borne pas à critiquer le militarisme et à proposer l'arbitrage entre nations, mais expose tout un plan d'organisation des milices nationales.

Le citoyen Faillet, conseiller municipal de Paris, désigné comme rapporteur général, après avoir maudit la guerre dans un style quelque peu mélodramatique, résumait ainsi les méfaits des armées permanentes :

L'intégrité du territoire non garantie ;

Les prolétaires au service de la classe possédante pour le maintien des privilèges, la tuerie des prolétaires et les coups d'Etat ;

La démoralisation d'un million de travailleurs et l'inemploi de leurs facultés de producteurs ;

L'aggravation fatalement progressive du budget au détriment des réformes sociales ;

L'antagonisme criminel entre le soldat et le civil ; la haine sanguinaire entre peuples au profit de l'aristocratie capitaliste.

Et dire que la masse laborieuse reste encore entichée de ce préjugé : la nécessité des armées permanentes ! Et dire qu'elle tient en défiance et en haine les citoyens sensés, clairvoyants, courageux qui, dans leur dévouement démocratique infatigable, lui crient, depuis plus de vingt années :

« Dans ton ignorance et ton aveuglement, dans ta complicité inconsciente avec les bourgeois, tes maîtres, tu précipites l'heure des catastrophes pour la France. »

Pour ces raisons, le Congrès de Dijon renouvelle, au sujet de l'abolition des armées permanentes et de l'armement général de la nation, les résolutions votées par le Congrès de Saint-Quentin.

Considérant que les armées permanentes sont une cause de ruine, de misère et de menace de guerre :

Qu'elles sont un instrument terrible entre les mains des ennemis du peuple ;

Qu'elles sont une école de démoralisation, de servitude et de massacres : que c'est dans leurs rangs que se recrutent les faiseurs de coups d'Etat, les ambitieux, les fusilleurs du peuple :

Qu'elles n'ont jamais sauvé les patries envahies sans le secours des légions populaires :

Le Congrès conclut à la suppression des armées permanentes et à leur remplacement par l'armée du peuple.

Et pour cela à l'instruction professionnelle, scientifique et militaire de tous les adultes.

Il n'est pas indifférent de noter que ces déclarations étaient faites publiquement en 1894, au moment des bombes anarchistes et du meurtre du président Carnot, alors que la France républicaine traversait une période de réaction, caractérisée par de nombreux procès de presse, la présence d'un Casimir-Périer à l'Élysée, le vote des lois dites « scélérates » et la restriction de la liberté de la presse.

La plupart des socialistes se tenaient sur une prudente réserve, et même se détournaient des citoyens qui osaient affirmer leur opinion et bravaient la terreur gouvernementale. Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire eut le grand honneur et le mérite, dans cette reculade générale, de faire entendre, toujours, sans aucune faiblesse, une voix indépendante et conforme aux intérêts des travailleurs.

Jean Allemane fut condamné, précisément en 1894, à deux mois de prison, pour avoir publié dans le *Parti Ouvrier* un article où les magistrats découvrirent le délit d'injures à l'armée. Le citoyen Toussaint, député de Paris et membre du P. O. S. R., avait été frappé, quelques jours avant, d'une peine d'un mois de prison, par le tribunal correctionnel de Nantes, pour de prétendus outrages à l'armée en la personne d'un gendarme.

Ces persécutions systématiques, aussi bien que le sentiment instinctif de la défense, ouvrirent bien vite les yeux de tous les travailleurs, en leur faisant comprendre que l'organisation ouvrière n'a pas de plus mortels ennemis que le militarisme, l'armée permanente et le chauvinisme. Aussi, loin de se décourager, les militants ne firent qu'accentuer leur attitude hostile à l'égard de l'armée permanente, dont chaque congrès continuait de réclamer la suppression, en s'appuyant sur des arguments toujours plus évidents.

La doctrine du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire au sujet du militarisme et de ses conséquences est devenue celle du Parti socialiste unifié. Aussi n'est-il pas inutile de

citer ici le rapport de la Commission du Congrès national de 1896, qui dénonce en ces termes les armées permanentes :

Il n'y a rien de plus urgent pour la civilisation et l'accord des peuples, rien de plus utile à l'accroissement de la richesse publique et à la production de toute sorte, que la disparition de cette institution barbare, cause de ruine, empêchant l'harmonique entente des peuples.

L'armée est la principale cause de la crise financière qui sévit partout... Elle démoralise les êtres humains et les rend vicieux et réfractaires à la nécessité du travail.

Elle est encore cause de cette défiance que conservent certains pays les uns contre les autres.

... Non seulement les armées nuisent à la production agricole et industrielle, mais elles contribuent pour une large part à la dépopulation, par des hécatombes horribles en temps de guerre et par un arrêt dans la fécondation en temps de paix...

Votre Commission, camarades, est d'avis qu'il faut harceler les pouvoirs publics sur cette question et en faire l'objet d'une propagande spéciale, afin de gagner à nos idées la jeunesse avant l'incorporation militaire. En donnant ainsi à l'armée son véritable but et caractère, cette obligation de désertir son foyer, ses champs ou son atelier pour seconder les vues étroites ou criminelles de la bourgeoisie, sera rendue vile et répugnante et l'on inspirera ces idées de révolte que nous voulons porter jusqu'au camp.

En fomentant la révolte et le dégoût de toutes les institutions bourgeoises, nous pousserons irrésistiblement les masses inconscientes à la Révolution.

Les armées permanentes étant l'école de la paresse, du vice et du crime, nous fournissent un élément précieux d'agitation. Scrivons-nous en.

On voit par ces extraits que l'antimilitarisme, autant que dans les milieux anarchistes ou libertaires, était en faveur chez les « allemanistes », et c'est par eux, par la propagande incessante faite dans les syndicats ouvriers, qu'il devint l'un des principes essentiels du syndicalisme moderne. La propa-

gande s'exerçait de deux manières : critique des armées permanentes, dénonciation des maux qu'elles entraînent, afin de discréditer le militarisme et la caserne aux yeux des ouvriers; en second lieu, éducation des jeunes gens avant la caserne, dans des groupes spéciaux, afin d'en faire à la caserne même, des propagandistes convaincus, et de les mettre en garde contre l'emploi abusif de l'armée dans les conflits ouvriers. Le « Sou du Soldat » est une création du P. O. S. R.

Le Parti et ses élus

Au lendemain de la scission de Châtelleraut, la fraction allemaniste était représentée au Palais-Bourbon par J.-B. Dumay; à l'Hôtel de ville de Paris, par les citoyens Faillet et Berthaut. Plus nombreux étaient les élus faisant partie de la fraction broussiste, mais plusieurs de ces derniers n'obtinrent pas le renouvellement de leur mandat aux élections générales de 1893, tandis que le P. O. S. R. envoyait au Conseil municipal de Paris deux nouveaux représentants, les citoyens Weber et Chausse, pour le 11^e arrondissement, et que plusieurs autres candidats obtenaient de très fortes minorités.

Les élections législatives du mois d'octobre 1893 apportèrent au Parti de nouveaux succès tout à fait inespérés. Cinq de ses candidats étaient élus à Paris et dans le département de la Seine :

Groussier, dans le 10^e arrondissement, avec 5.816 voix ;

Fabérot, dans le 11^e arrondissement, avec 4.379 voix, battant Charles Floquet, qui s'était compromis dans le scandale de Panama ;

Toussaint, dans le 11^e arrondissement, avec 3.549 voix ;

Dejeante, dans le 20^e arrondissement, avec 4.414 voix ;

Avez, dans le 3^e arrondissement de Saint-Denis, avec 4.803 voix.

En outre, plus de 23,000 suffrages s'étaient portés sur d'autres candidats parisiens, 3,600 dans la banlieue, 23,000 dans six circonscriptions des départements.

Mentionnons pour mémoire l'élection du citoyen Coutant, due aux efforts du Parti ouvrier, qu'il abandonna dès le lendemain du scrutin.

En 1894, le siège de Grenelle qui était occupé par le citoyen Alphonse Humbert, élu député, est gagné par Ernest Moreau, membre du Parti.

La même année, Renou, pour Clichy, et Jacquemin, pour Pantin, entrent au Conseil général de la Seine.

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire était arrivé à l'apogée de sa puissance, grâce à la nouvelle tactique qu'il avait inaugurée, son attitude franche et courageuse, la faveur de plus en plus grande dont il jouissait dans les milieux ouvriers. Les autres fractions socialistes s'inquiétèrent de ce développement imprévu, et commencèrent à lui faire une guerre sourde qui se changea bientôt en hostilité déclarée.

Une élection partielle au Conseil municipal de Paris en fut le prétexte. Plusieurs candidats étaient sur les rangs dans le quartier de Saint-Fargeau, entre autres J.-B. Lavaud, secrétaire de l'Union fédérative du Centre, et Heppenheimer, fraction broussiste; tous leurs concurrents se réclamaient également du socialisme, notamment Archain, qui s'était fait connaître comme boulangiste militant et appartenait encore au clan de Rochefort.

Au premier tour de scrutin, le 21 octobre 1894, les suffrages se répartirent de la manière suivante :

Inscrits : 2.321 ; votants : 1.552.	
Archain, soc.....	322 voix
Lavaud, soc.....	241 —
Riboulet	220 —
Heppenheimer, soc.....	220 —
Jubrot, soc.....	159 —
Richard, soc.....	145 —
Susini, soc.....	121 —
Hérard, soc.....	99 —

Devait-on considérer Archain comme socialiste ou inviter les électeurs à porter leurs suffrages, au ballottage, sur le candidat allemaniste ? Le résultat final dépendait de la *Petite République*, seul journal socialiste quotidien. J.-B. Lavaud, qui devait, en tout état de cause, bénéficier des voix de Heppenheimer, aurait été sans doute élu, si le concours de la *Petite République* lui avait été acquis, ou même s'il avait pu compter sur sa neutralité. Mais les ennemis irréductibles du Parti ouvrier amenèrent le journal socialiste à donner son appui au citoyen Archain.

On lisait, en conséquence, dans la *Petite République* du 25 octobre 1894, c'est-à-dire la veille du scrutin de ballottage, en tête de la première colonne :

Election municipale du quartier Saint-Fargean

CANDIDAT SOCIALISTE

(désigné par le suffrage universel)

ARCHAIN

Immédiatement après, l'article hebdomadaire de Jean Allemane, et signé de son nom, ce qui semblait engager le Parti lui-même.

Enfin, dans la colonne suivante, une note du journal, faisant appel à la discipline en faveur de la candidature unique de l'ancien boulangiste Archain. Voici cette note :

DISCIPLINE

Nous avons tenu à rester fidèles à nos habitudes d'impartialité, et nous n'avons pas pris parti dans la lutte électorale pour un siège de conseiller municipal dans le quartier du Lac-Saint-Fargeau. Nous nous sommes appliqués à insérer toutes les communications des candidats socialistes, sans favoriser personne.

Aujourd'hui nous avons le devoir de faire appel à la discipline. Le citoyen Archain a obtenu la majorité des voix socialistes ; c'est donc sur son nom que doit se faire la concentration. Nous voulons croire que les candidats moins heureux se retireront d'eux-mêmes

et ne voudront pas donner à nos adversaires le spectacle de divisions injustifiables. Autant il est compréhensible de voir au premier tour les différentes organisations entrer en ligne, autant il est fâcheux de retrouver en présence, au deuxième, les mêmes compétitions.

Les électeurs, d'ailleurs, sont absolument opposés à une attitude si contraire aux intérêts de la cause que nous défendons. Et ils se chargeront au besoin de réaliser l'union nécessaire, même s'ils étaient mal conseillés par ceux qui ont pourtant le devoir impérieux de ne point sacrifier à des satisfactions d'amour-propre les principes généraux qui doivent nous inspirer tous.

P. N.

Le patronage de la *Petite République*, donné au candidat que soutenait en même temps Rochefort, déconcerta un certain nombre d'électeurs; 180 votants du premier tour s'abstinrent au ballottage et J.-B. Lavaud échoua faute de quelques voix. Voici le résultat du ballottage :

Inscrits : 2.322 ; votants : 1.370.	
Archain, soc.....	569 voix ELU
Lavaud, soc.....	533 —
Riboulet	237 —
Blancs, divers et nuls.....	31 —

Le premier effet de cette élection fut d'éveiller la méfiance des « allemanistes » à l'égard des socialistes indépendants, qui disposaient presque exclusivement de l'influence de la *Petite République*. J. Allemane cessa d'y collaborer: ainsi se trouva compromise l'entente socialiste que ce journal essayait de réaliser en ouvrant ses colonnes aux militants les plus en vue des différentes fractions. La plus puissante croyait à tort ou à raison qu'elle avait été traitée en ennemie; elle en concevait d'autant plus de dépit, que le souvenir des rudes batailles auxquelles les possibilistes avaient pris une part brillante contre les boulangistes césariens était loin d'être effacé. Le P. O. S. R. s'isola donc de nouveau du gros de

l'armée socialiste et des politiciens, pour se consacrer avec plus d'ardeur à l'œuvre exclusive d'organisation ouvrière. Il ne quitta cette attitude d'exclusivisme qu'au moment de la tourmente nationaliste, pour donner son concours à la République de nouveau menacée.

Quoi qu'il en soit, depuis la scission de Châtellerault, le Parti allemaniste n'avait fait que grandir, et les élections de 1893 avait singulièrement accru sa force et son prestige. Les électeurs lui restaient fidèles ainsi qu'on put s'en convaincre au décès du citoyen Avez, survenu dans les premiers jours de 1896. Le tailleur de pierres, Victor Renou, qui venait d'être élu conseiller général de Levallois-Perret, fut désigné pour lui succéder au Palais-Bourbon, et le Parti mit à profit cette nouvelle occasion d'affirmer le sens de son action électorale,

... action qui n'entend pas aboutir à la glorification ou à la satisfaction d'un homme quelconque, mais à la proclamation de la souveraineté réelle, effective du peuple, et à l'envoi, au milieu du cénacle où se manigancent les intrigues, les guet-apens, les mainmises sur le produit du travail; en un mot, toute la série des canailleries politiques et gouvernementales, d'un porte-paroles énergique, respectueux des volontés de ses camarades de labeur et de combat, soucieux de son honneur et de la noble mission qui lui est confiée, d'aller crier, à cette cohue cynique impertinente, tout le mépris qu'ont pour elles les gens de travail et de franchise, aussi bien que leur ferme résolution de s'unir étroitement et résolument pour s'affranchir du triple esclavage moral, politique et économique dont ils sont affligés.

Tel est le rôle dévolu au délégué du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire; telle devra être la ligne de conduite du citoyen Victor Renou.

Le même appel, adressé aux électeurs de Clichy, fait connaître la procédure de désignation des candidats.

Comme le Parti n'ignore pas combien est délicate cette tâche de désigner le citoyen que ne pourront troubler ni les flatteries

des sots et des gredins, ni l'ambition, ni l'appât de l'argent, ni l'orgueil, il met tous ses soins dans le choix du candidat, scrute son passé, sonde sa conscience; puis, son groupe l'ayant désigné, il faut encore que la majorité des organisations adhérentes au Parti rectifie cette première décision, que le Bureau fédéral ait aussi la démission en blanc du candidat.

Renou offrait toutes les garanties désirables de sincérité, d'honnêteté privée et publique; sa vie entière en témoignait, et il jouissait de l'estime générale. Il était digne, par conséquent, de toute la confiance du Parti, qui le recommandait chaleureusement aux électeurs.

A vous de dire si les appels des travailleurs socialistes révolutionnaires ont été entendus; si, comme eux, vous en avez assez d'être les dupes volontaires des « exploités du suffrage universel »; si, voulant l'émancipation du travail, vous ne voyez rien de plus logique, en attendant l'action de tous — participant effectivement à la direction des destinées de la nation par la législation directe — que de confier à un vrai producteur, à l'ouvrier tailleur de pierres, que vous avez déjà honoré d'un mandat de conseiller général, dont il s'est justement démis avant d'accepter la candidature dont le Parti l'a investi, la tâche difficile, mais digne entre toutes, d'aller mettre au pas les tristes individus qui déshonorent et renient le pays de la Révolution.

Victor Renou eut pour concurrent, dans cette élection, Aristide Briand, qui avait sollicité, sans pouvoir l'obtenir, l'estampille du Parti ouvrier.

Il y eut ballottage; Renou obtint, au premier tour de scrutin, 2.761 suffrages; Briand, 1.820 seulement, avec l'étiquette socialiste révolutionnaire; trois autres candidats recueillirent respectivement: Trébois, républicain modéré, 2.962 voix; Allaire, de la même nuance, 1.271 voix, enfin Pons, républicain radical, 824 voix. Ne pouvant espérer l'emporter sur Renou, Aristide Briand se désista en sa faveur, de même que le radical Pons, et le candidat allemaniste fut élu au deuxième tour

de scrutin, par 5.120 voix contre 4.333 à son concurrent réactionnaire.

Peu de temps après se produisit le gros incident des indemnités, qui devait entraîner la soumission ou l'exclusion de plusieurs élus et déterminer dans le P. O. S. R. une crise dont il eut gravement à souffrir.

Les élus devaient verser à la caisse de la fédération une partie de leur indemnité, soit 5.000 francs pour les députés, 2.000 francs pour les conseillers municipaux de Paris. Les uns et les autres gardaient pour leur entretien personnel et celui de leur famille, une somme de 4.000 francs. Ils étaient, d'ailleurs, défrayés de leurs dépenses électorales, de délégations ou autres, afférentes à l'exercice de leur mandat; lorsqu'un député ou un conseiller municipal de Paris se déplaçait pour le compte du Parti, il recevait une indemnité de 10 francs par jour, au même titre que les autres membres du Parti.

Le citoyen Faillet, conseiller du 10^e arrondissement, refusa le premier de se soumettre à l'obligation du versement d'une partie de son indemnité, alléguant des charges exceptionnelles de famille. Il fut suivi par son collègue Berthaut, conseiller du 20^e arrondissement, bientôt après par les députés Dejeante et Groussier.

L'Union fédérative du Centre, qui détenait la démission en blanc des quatre élus, n'hésita pas à en faire usage; mais tandis que les deux conseillers municipaux reniaient leur signature, Dejeante et Groussier n'élevèrent aucune objection et se tinrent pour régulièrement dépossédés de leur mandat, ayant spontanément rompu le lien qui les unissait au Parti en refusant d'accepter ses dernières décisions.

Cependant une campagne de presse était habilement menée dans tous les journaux anti-socialistes, contre le mandat impératif, par *l'Intransigeant* et d'autres feuilles de même tendance, avec une inqualifiable mauvaise foi, contre la prétendue rapacité des militants allemanistes, accusés de vouloir se faire nourrir par les élus; et l'opinion publique était admira-

blement préparée, lorsque Dejeante et Groussier demandèrent à leurs anciens électeurs, en dehors du P. O. S. R., le renouvellement de leur mandat. Ils furent réélus avec un fort appoint de voix radicales.

Le Parti publia un manifeste, pour rétablir les faits que la perfidie des politiciens avait systématiquement déformés, et pour montrer le cas qu'il fallait faire des raisons invoquées par les élus récalcitrants. On lit dans ce document :

Plusieurs groupes ont demandé si la situation de famille de nos élus n'avait pas influé sur leur attitude.

Nous allons répondre à leur demande, tout en affirmant que, lorsque les citoyens Faillet et Berthaut ont été élus, leur indemnité de conseiller n'était même pas de 4.000 francs par an; c'est seulement depuis 1889 que le Conseil municipal de Paris s'est attribué 6.000 francs à titre d'indemnité (1).

REFUSENT :

BERTHAUT, veuf, 2 enfants;

DEJEANTE, 3 enfants, dont 2 gagnant leur vie;

FAILLET, 4 enfants, dont un âgé de 22 ans, gagnant sa vie (son fils n'a jamais été inscrit au Parti).

GROSSIER, célibataire.

ACCEPTENT :

RENOU, chargé de famille;

CHAUSSE, 5 enfants en bas-âge;

WEBER, marié, sans enfant;

TOUSSAINT, marié, fils au service;

FABEROT, marié, petit-fils à sa charge.

Le manifeste du Parti indique ensuite, d'une manière très précise, avec des chiffres, les sommes payées par chacun des élus, en exécution du règlement qu'ils avaient volontairement

(1) Indemnité portée plus tard à 9.000 francs, par le vote annuel de l'allocation de 3.000 francs que les conseillers municipaux touchent en qualité de conseillers généraux de la Seine.

accepté avant d'être proclamés candidats, ainsi que les sommes encore dues par ceux qui avaient rompu leur engagement.

Au Congrès national de 1896, qui suivit de près l'exclusion des élus, le rapport du Secrétariat général rappelait l'incident en ces termes :

Vous connaissez pour le Centre le différend survenu avec des élus intrigants et hautains : on les a chassés.

Comme élus, ils ne peuvent en appeler au jugement d'un congrès, les fédérations étant autonomes.

Sur le fond, le rapport lu au 14^e Congrès national ajoutait, pour répondre aux insinuations malveillantes et mensongères des journaux, que les élus révoqués avaient laissé passer sans protestation :

Le dernier Congrès national (Dijon 1894) laisse aux fédérations le soin de fixer une retenue supplémentaire aux élus.

L'Union fédérative du Centre a fixé la retenue à 5.000 francs pour les députés, 2.000 pour les conseillers, soit 4.000 francs nets laissés à chacun.

Disons que tous leurs frais leur étaient payés : voyage pour les conseillers municipaux allant en délégation, plus 10 francs par jour aux députés et aux conseillers municipaux.

L'argent allait à la propagande, sauf 1.000 francs laissés au Comité électoral respectif pour assurer les comptes rendus de mandat et payer ses frais divers.

La presse a insinué et les élus ont laissé dire, que cet argent nourrissait les Comités.

Mépris à ces malheureux qui n'ont pas protesté contre une pareille infamie !

Le secrétaire permanent a 250 francs par mois ; le trésorier de l'Union fédérative a 15 francs par mois.

Toutes les autres fonctions sont absolument gratuites (1).

(1) Les journaux de toutes nuances qui avaient pris la défense des élus infidèles et accusé les militants sincères du Parti d'obéir à de bas sentiments d'intérêt personnel, se dispensèrent, bien entendu, de reproduire ces renseignements.

Le rapport du Secrétariat demandait au Congrès d'enregistrer purement et simplement l'exclusion des citoyens Berthaut, Dejeante, Faillet et Groussier, ce qui eut lieu.

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire sortit affaibli de ce conflit, qui coïncidait avec les essais de rapprochement et d'entente des diverses fractions ; mais ce fut moins à cause de la diminution de son effectif, que parce qu'il cessa dès lors de se renouveler. Les jeunes gens qui arrivaient à l'âge où l'on commence à se faire une opinion réfléchie se tenaient sur la réserve en entendant parler de l'unification prochaine : or, un groupe quelconque qui cesse de recruter des adhérents nouveaux pour combler les vides de ses rangs, périclite et ne tarde pas à disparaître.

Quant aux exclus, ils formèrent un petit centre d'action dans le 10^e arrondissement, un groupement qui s'intitula « le groupe faillettiste », puis « Alliance communiste révolutionnaire. Mais ils n'étaient qu'une poignée : outre les quatre élus, c'étaient pour la plupart les politiciens du Parti en quête de candidatures et qui se sentaient gênés par le règlement concernant la désignation des candidats. Trop peu nombreux pour former un parti, ils firent bientôt cause commune avec le parti blanquiste, dont ils adoptèrent les principes et la méthode, sous l'étiquette de Parti socialiste révolutionnaire.

Le Congrès de Londres

Le résultat le plus clair de l'incident des élus fut de rendre le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire plus sceptique à l'égard des victoires électorales et de la conquête des pouvoirs publics, en même temps que les syndicats professionnels, l'une de ses forces principales, s'attachaient de plus en plus à leur œuvre propre, en évitant de mêler les deux actions politique et économique. Le Congrès international de Londres vint à point pour mettre aux prises de nouveau les représentants autorisés des travailleurs et les élus, et accentuer encore, si c'était possible, la division désormais définitive qui existait entre les deux éléments.

Le Congrès de Londres de 1896 avait à son ordre du jour : *Guerre et arbitrage. — La grève générale. — La politique coloniale. — La journée de 8 heures. — Les conflits entre le capital et le travail.* Les socialistes français des diverses écoles comptaient sur cette réunion internationale pour s'assurer respectivement la prépondérance, au moment même où la lutte était des plus vives entre parlementaires et syndiqués. De son côté, le P. O. S. R. comptait un rôle actif dans les débats, mais, d'abord, à l'aide des représentants des syndicats, faire échec aux politiciens, c'est-à-dire aux députés socialistes, qui, par l'intermédiaire du citoyen Guesde, s'appuyaient sur les socialistes allemands. L'Union fédérative du Centre avait

fait alliance avec les syndicats parisiens, auxquels l'appel suivant fut adressé :

Le Congrès international de Londres, qui est proche, comporte, pour les syndicats ouvriers, une question primordiale : la Grève générale.

Les professionnels de la politique ne cachent pas leur intention de s'emparer de ce congrès pour le faire tourner au profit du parlementarisme.

Aujourd'hui, l'on veut opposer aux congrès ouvriers, des congrès de députés qui donneraient, en *directeurs*, la marche à suivre au prolétariat tout entier, et qui subordonneraient l'émancipation des travailleurs à l'action purement politique, en laissant de côté la question économique.

Vous ne vous laisserez pas égarer par des citoyens dont la situation particulière est au-dessus de l'intérêt général. Il appartient aux chambres syndicales, aux groupes corporatifs, de ne pas faire le jeu des politiciens.

La conquête des pouvoirs publics ne donnera jamais que des résultats inefficaces et n'est pas le seul but à atteindre.

Vous affirmez que la Grève générale est le seul moyen pour arriver à une transformation économique pour le bien-être de l'humanité tout entière.

L'appel de l'Union fédérative concordait de tous points avec le programme du Congrès de Londres, tel qu'il avait été fixé en 1893, au Congrès international de Zurich ; mais le Congrès de Londres, qui devait être le « Congrès international socialiste des travailleurs et des chambres syndicales ouvrières », ne fut qu'un concile, dont les résolutions, arrêtées d'avance par les délégués de la social-démocratie allemande, seraient soumises sans discussion à l'approbation des représentants des syndicats, après accord entre politiciens de tous pays.

A cet effet, tout un plan avait été préparé, dont l'exécution n'alla pas sans difficulté. Les élus comptaient prendre d'autorité la direction du mouvement socialiste, et sous le prétexte

que leur mandat était supérieur à tout autre, prétendaient participer au congrès en leur seule qualité d'élus.

La délégation française se scinda en deux fractions à propos de la vérification des pouvoirs, et, par 61 voix contre 48, décida que les députés pourraient assister au congrès sans mandat. Mais le congrès fut d'un autre avis; les 250 membres de la délégation anglaise menaçant de se retirer si l'on admettait un privilège pour les députés français, la résolution suivante fut votée à une immense majorité : « Les députés français sont invités à déposer leur mandat sur le bureau, qui les remettra à la délégation française ».

Sous l'inspiration des sectaires de la fraction guesdiste, qui s'était emparée de la *Petite République* avec l'argent d'un commanditaire lyonnais et disposait, par suite, d'un surcroît provisoire d'influence, les politiciens de la délégation française avaient l'intention de refuser l'entrée au Congrès de Londres aux délégués suspects d'opinions libertaires ou anarchistes. Ils voulaient s'appuyer sur une résolution du Congrès de Zurich concernant les conditions d'admission, qui était ainsi conçue :

Toutes les chambres syndicales ouvrières seront admises au Congrès, et aussi les partis et organisations socialistes qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique.

Par action politique, on entend que les organisations des travailleurs cherchent, autant que possible, à employer et à conquérir les droits politiques et le mécanisme de la législation, pour amener ainsi le triomphe des intérêts du prolétariat et de la conquête du pouvoir politique.

Suivant que la fin du premier paragraphe « qui reconnaissent la nécessité de l'organisation des travailleurs et de l'action politique », s'appliquait ou non à tous les groupes, le sens général était plus ou moins restrictif. En aucune manière, la pensée du Congrès de Zurich n'avait été d'exclure des

représentants dûment délégués d'organisations ouvrières authentiques; telle était du moins la volonté de Guesde et de ses amis, et ils instituèrent une discussion byzantine sur le point de savoir si le texte portait ou non une virgule après « seront admises au congrès, ». « C'est vrai qu'il y a une virgule, déclarait sérieusement l'ancien révolutionnaire Gabriel Deville (1), *mais elle ne devrait pas y être.* »

Le même, obligé de subir la virgule, voulait que tous les délégués fussent interrogés sur leur adhésion à l'action politique — « Faut-il, objectait J.-B. Lavaud, qu'un syndicat, pour être représenté à un congrès, soit tenu de penser comme M. Guesde? A ce compte, la Fédération des Bourses du Travail ne serait pas représentée, puisque son délégué est anarchiste (c'était Fernand Pelloutier), pas plus que le Syndicat des chemins de fer, dont le mandataire est antiparlementaire. » Et, comme le citoyen Jaurès signalait le danger d'introduire dans les congrès ouvriers, faute d'une déclaration d'adhésion à l'action politique, des représentants de syndicats réactionnaires, Allemane lui répondait :

On peut être pour l'action politique, pour l'action électorale et ne pas penser comme vous. Dans notre parti, nous faisons de l'action électorale, mais nous y voyons un simple moyen et non un but. Très franchement, nous ne pouvons pas supposer que cela puisse aboutir à l'émancipation du prolétariat. Tout citoyen qui fait de l'action corporative fait, malgré tout, malgré lui-même, de l'action révolutionnaire. Croyez-en ma vieille expérience : je suis syndiqué depuis 1861.

Le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, comme au premier jour, persistait à ne voir dans la conquête des pouvoirs publics qu'un moyen de propagande utile, dont il appartient

(1) M. Gabriel Deville, ancien révolutionnaire, prêcheur de violence, est devenu successivement député, membre de la commission du Danube (sinécure richement rétribuée), chargé d'affaires en Abyssinie, puis en Grèce.

aux seuls travailleurs de marquer le moment et les limites. L'action parlementaire ne peut pas être le but du socialisme, mais seulement l'un des chemins qui peuvent conduire à la transformation sociale, et les députés socialistes, au Congrès de Londres comme ailleurs, ne sont que les mandataires des travailleurs.

En excluant du Congrès, écrit J. Allemane dans le *Parti Ouvrier* du 20-21 août 1896, les délégués n'admettant pas l'action politique, aussi bien que les socialistes antiparlementaires, on en changeait le caractère : le Congrès se transformait en une simple assemblée de socialistes parlementaires ; d'autre part, en admettant même que l'interprétation donnée à la décision de Zurich fût exacte, est-ce qu'un congrès peut imposer sa manière de voir aux congrès qui suivront ?

Pour nous, qui considérons que rien de viable, d'important au point de vue socialiste ne peut se faire sans le concours constant du prolétariat organisé, nous sommes pour les congrès largement ouverts, où, librement, les opinions se donnent carrière...

A propos du titre d'anarchiste arbitrairement donné aux travailleurs organisés qui comptent pour aboutir sur leurs propres efforts, bien plus que sur l'action politique, Allemane rappelle que la liberté de coalition, en France, fut conquise par les seuls efforts des ouvriers parisiens, sous le régime impérial, que les organisations ouvrières des Etats-Unis, de Suisse, d'Angleterre, qui n'ont pas de représentants dans les parlements de ces pays, ont obligé les classes dirigeantes à faire de nombreuses concessions.

Et puis, qui donc peut prétendre à l'infailibilité ? Le but suprême, la socialisation de tous les moyens de production, le fait de l'exploitation de l'être humain, réclament l'adhésion de tout le prolétariat, et, pour ce faire, la tactique à suivre ne peut être immuable.

Pas plus qu'il n'avait admis les députés sans mandats, le

Congrès de Londres ne consentit à se prêter à la manœuvre des « guesdistes » et à repousser du Congrès international des travailleurs et des chambres syndicales, suivant la formule du Congrès de Zurich, des travailleurs régulièrement délégués par les syndicats. La délégation française s'était prononcée avant le congrès dans le même sens.

Le congrès de Londres se termina d'ailleurs, comme la plupart des réunions internationales, par des résolutions vagues, susceptibles d'être interprétées contradictoirement par les uns et par les autres. On y déclare que l'action politique est « la lutte organisée, sous toutes les formes, pour la conquête du pouvoir politique et son usage législatif et administratif, dans l'Etat et la commune, *par la classe ouvrière, pour son émancipation*; que la conquête du pouvoir politique est, pour les travailleurs, *le moyen par excellence...* etc... ». C'était reconnaître qu'il y en a d'autres.

Le congrès déclarait, en outre, « que la grève et le boycott sont des moyens nécessaires à la réalisation des fins syndicales; il ne voyait pas la possibilité d'une grève générale internationale, et il reconnaissait que *« la nécessité la plus urgente est l'organisation syndicale des masses ouvrières, car c'est de l'étendue de l'organisation que dépend l'étendue des grèves dans des industries entières et dans des pays entiers »*.

Politiciens et syndicats avaient satisfaction; les syndicats surtout, dont les délégués s'étaient imposés, sans distinction d'opinion, et sans avoir eu à faire aucune concession à la méthode préconisée par les parlementaires. Ceux-ci, de leur côté, purent quitter Londres, en se flattant d'avoir fait approuver leur conception politique; mais, s'ils avaient eu le projet de rentrer triomphalement à Paris, avec une autorité plus grande et le droit de diriger le prolétariat, ils furent profondément déçus: car le monde syndical leur témoigna une hostilité qui n'eut d'égal que l'accueil chaleureux réservé aux délégués ouvriers.

Une longue polémique avait précédé le Congrès de Londres, elle continua après le retour, mais pour s'apaiser d'autant plus vite que les parlementaires, n'ayant pas été longtemps à s'apercevoir de leur bévue, s'évertuèrent à en atténuer les conséquences par une affectation de dévouement sans mesure à la cause ouvrière. Dans les nombreuses réunions contradictoires convoquées par le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, pour le compte rendu du Congrès de Londres, les parlementaires qui répondaient à l'appel, manquaient d'arguments plausibles : aucun n'essaya de justifier la guerre faite aux délégués réguliers des syndicats et n'osa soutenir sérieusement qu'il fallait leur interdire l'entrée du Congrès de Londres, parce qu'ils ne professaient pas tous la même admiration que les citoyens Guesde et Deville à l'égard du parlementarisme. Aussi cherchaient-ils des diversions ; mis en demeure de prendre la défense des élus qui s'étaient délégués au Congrès international, ils les comparaient à ceux qui, sans mandat, étaient allés porter leur concours aux grévistes ou bien avaient fait preuve dans d'autres circonstances d'initiative personnelle et de dévouement.

C'était déplacer absolument le terrain du débat, faisait observer le *Parti ouvrier*. Les services des élus, rendus spontanément ou par ordre des groupes dont ils dépendent, sont toujours appréciés à leur juste valeur, mais cela ne prouve pas que les élus, députés, sénateurs, conseillers généraux ou municipaux — où faudra-t-il s'arrêter ? — pénétreront de droit dans les congrès ; mais il suffirait, disait J. Allemane, dans le *Parti ouvrier* des 4-5 sept. 1896, à n'importe quel élu de se dire socialiste pour que les portes s'ouvrent devant lui ; et, cet abus se généralisant, les représentants des ouvriers dans les congrès socialistes seraient toujours la minorité.

Au surplus, sentant leur cause perdue d'avance devant l'opinion, les élus firent alors, avec une indiscretion allant parfois jusqu'au dithyrambe, l'éloge des syndicats, de l'action corporative, jurant devant les électeurs qu'ils n'en avaient jamais

médit. Le *Parti ouvrier* des 4-5 septembre 1896 signalait ironiquement leur « conversion à gauche », dans un article qui résume assez exactement, question de forme mise à part, cette nouvelle consécration, par les politiciens eux-mêmes, de la tactique du Parti allemaniste.

Ils mettaient au premier plan l'action parlementaire, les boniments de foire, la course à la timbale, comme les instruments par excellence de l'émancipation des travailleurs ; devant ces travailleurs réunis, ils ne vantent plus que les bienfaits de l'action corporative et implorent seulement le droit d'établir une boutique à côté...

Nous sommes donc tout près d'être d'accord. Mais, s'il en est ainsi, pourquoi continuer à nous chamailler, à nous excommunier les uns les autres ? Nous n'avons qu'à prendre acte de leur contrition. Ils s'étaient crus très forts, parce qu'ils pouvaient prononcer de longs discours, incompris d'ailleurs de la plupart des congressistes, tandis que leurs adversaires n'avaient pas le droit de dire un mot. Mais ils avouent qu'ils s'étaient trompés, ils demandent humblement pardon de n'avoir pu réussir leur mauvais coup ; ils proclament, partout où ils passent, que nous avons raison, eux tort : ne leur refusons pas la satisfaction de constater publiquement leur impuissance et leurs erreurs, et puisqu'ils ne désirent plus faire bande à part, laissons les rentrer... en les tenant à l'œil.

Sont-ils sincères ? Peu nous importe ; nous devons le croire, tant qu'ils ne fourniront pas la preuve contraire.

Le principal est qu'ils disent, avec nous, que les députés sans les électeurs ne sont rien, et que les électeurs, autrefois éparpillés, ont eu raison d'entrer dans les organisations corporatives pour faire la loi aux députés. C'est la seule manière vraiment socialiste de combiner les deux efforts.

Avant l'Unité socialiste

Le Congrès de Londres, survenant quelques semaines après la défection des quatre élus parisiens, était une épreuve redoutable pour le P. O. S. R. Il en rapporta, au contraire, un regain de force et de prestige, qui lui permirent de prendre part utilement aux pourparlers engagés en vue de l'unité socialiste. On en parlait depuis le commencement de 1896, mais c'est sans entrain que le Parti s'était associé aux premières tentatives, redoutant le triomphe des avocats et des journalistes et l'abandon des revendications prolétariennes.

Allemane, dans le *Parti ouvrier* du 16-17 avril 1896, se tenait sur une grande réserve :

L'union socialiste ! mais cela se pourrait faire, maîtres renards, à la condition que le pacte fût loyal, exempt de pièges ou d'ambiguïtés. Or, vous savez que telle n'est pas votre intention, et que vous ne tendez à rien moins qu'à vous servir de la démocratie socialiste comme vos devanciers de février 1848 et de septembre 1870 se servirent des républicains sincères.

De là votre rage contre nous, contre tous les partisans de la Grève générale, car c'est là une arme faite exclusivement pour des mains ouvrières, un mouvement où les politiciens ne trouveraient de quoi remplir une dent creuse... Les intérêts étant opposés, la tactique diffère...

C'est donc la bataille, comme du reste avant votre si proche et si peu sérieuse conversion au socialisme.

A votre « prise du pouvoir », nous opposons, aujourd'hui, la « fin du pouvoir », l'avènement de la seule administration des choses...

C'est pour ce demain-là que nous militons, et non pour celui qui nous imposerait d'obéir à vos préfets, à vos juges et à vos chefs d'armée.

Les événements devaient avoir raison de la répugnance des allemanistes et même, comme on le verra plus loin, faire d'eux les initiateurs du Comité d'entente permanent, qui devait aboutir au Congrès de la salle Japy, plus tard, après diverses péripéties, au Congrès de l'Unité.

A la fin de 1896, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire représentait une organisation politique encore très puissante et jouissait d'une grande influence auprès des groupements ouvriers, des syndicats professionnels, dont il avait toujours soutenu énergiquement les revendications. Sa propagande en faveur de la grève générale imprimait à son action une marche parallèle à celle de la Confédération générale du Travail et des Bourses, sans se confondre jamais avec l'œuvre des anarchistes ou des libertaires.

A son Congrès national de 1897, le quinzième et dernier, l'ordre du jour portait en première ligne la « Grève générale » qui fournit, comme les années précédentes, la matière de rapports très intéressants et très complets, et fut de nouveau proposée aux militants comme un sujet de préoccupation constante, à tous les travailleurs comme une arme dont ils devaient savoir menacer leurs exploiters, patrons ou gouvernants, sauf à ne s'en servir qu'à la dernière extrémité et à défaut d'autres moins dangereuses. C'est pourquoi, à l'ordre du jour du même Congrès figura l'étude des lois ouvrières, l'amélioration des lois protectrices du travail dans la société actuelle, ainsi que l'étude de la concentration capitaliste et ses conséquences. C'est toujours l'esprit méthodique et pratique du début, entrevoyant dans l'avenir la possibilité d'une transformation totale des rapports sociaux, mais ne se croyant

pas permis d'ignorer le présent, dans l'espoir d'un résultat aléatoire et lointain. La résolution relative aux pouvoirs publics, votée par le Congrès de 1897, exprime encore cette idée. (Voir *Parti ouvrier* des 8-9 octobre 1897.)

Le Congrès établit une distinction formelle entre l'action électorale et la conquête des pouvoirs publics, les deux choses n'étant pas nécessairement connexes. Il pense que l'action électorale est utile pour affirmer hautement le programme du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, pour avoir dans les corps élus des représentants relevant du Parti, proclamant ses principes et défendant pied à pied les intérêts des travailleurs; pour la propagande en province à l'aide de ses représentants. Mais le Congrès ne croit pas que les pouvoirs publics, c'est-à-dire une administration centrale politique, non issue directement du suffrage des travailleurs de toutes les catégories, puisse accomplir la réforme sociale.

Le renouvellement de la Chambre des députés était proche. Tous les candidats du Parti y déployèrent franchement leur programme; dans le manifeste rédigé par le secrétariat et qu'ils devaient tous afficher, les considérants et la déclaration du Parti, reproduits tout au long, étaient proposés comme règle de conduite, non seulement aux salariés, mais aux petits industriels, aux petits commerçants, à tous ceux que le capitalisme rejetera tôt ou tard dans le prolétariat.

Fabérot et Toussaint, députés sortants du XI^e arrondissement de Paris, ne furent pas réélus; mais le Parti eut deux nouveaux représentants dans les Ardennes, Albert Poulain et Lassalle. Renou fut réélu, à Levallois-Perret, à la suite d'une lutte où il retrouva contre lui le révolutionnaire Briand; le propagandiste de la grève générale n'obtint au premier tour que 2.334 voix contre les 4.261 de Renou, et disparut au deuxième tour, renonçant décidément à triompher de la répugnance des travailleurs parisiens.

Aux mêmes élections, Champy et Martelet, anciens membres de la Commune, et Bagnol se présentaient à Paris sous

l'égide du Parti: Jean Allemane, à Decazeville; J.-B. Lavaud, à Autun; Marpaux, à Sainte-Claude; la plupart recueillirent un nombre important de suffrages. C'était en pleine tourmente nationaliste; il y avait plus de risque que de profit à se dire collectiviste, ennemi des sectes religieuses, anti-militariste et ami de la paix, comme les candidats du P. O. S. R.; pour aucun d'eux, par suite, l'échec ne pouvait être une surprise.

Ce fut la dernière manifestation électorale des allemanistes, en tant que parti.

Il convient cependant de mentionner l'élection du citoyen Allemane, contre le candidat nationaliste Max Régis, en 1901, dans le XI^e arrondissement de Paris, en remplacement de M. Pierre Baudin, qui avait donné sa démission pour se faire élire dans le département de l'Ain. La candidature d'Allemane prit le caractère d'une candidature d'union républicaine et groupa les suffrages de nombreux électeurs radicaux (1)

Depuis le commencement de la crise nationaliste, les militants du Parti, détournés de l'action socialiste proprement dite, s'étaient consacrés à la défense républicaine et leur attitude pendant l'affaire Dreyfus fut des plus courageuses. La tourmente passée, il devint difficile au Parti de réformer ses effectifs pour reprendre son action propre sur le terrain économique, d'autant plus que les idées d'entente et d'unité socialiste avaient fait de notables progrès et nuisaient au recrutement des différentes fractions.

L'affaire Dreyfus, qui remua si profondément toute la France et eut des conséquences si remarquables pour la direction de la politique républicaine, avait toujours passionné le P. O. S. R. La trahison n'était rien moins que prouvée, pour les hommes clairvoyants non imbus du préjugé anti-juif,

(1) Battu en 1902 par le nationaliste Congy, Allemane le battit à son tour au renouvellement de 1906, puis échoua en 1910 devant la candidature d'argent de M. Paté.

encore moins pour les socialistes qui réclamaient la suppression des conseils de guerre, comme incapables de rendre la justice. Le capitaine Dreyfus fut jugé à la fin de 1894; dès ce moment, le *Parti Ouvrier* signalait, dans le silence presque général de la presse, les obscurités, les invraisemblances, les irrégularités d'une accusation qui ne s'appuyait sur aucune preuve avouable, et dans plusieurs articles exprimait des doutes sur la réalité de la trahison. L'auteur de cette brochure fut l'un des premiers à protester contre les irrégularités d'une procédure que rien ne pouvait justifier, et, dès le lendemain de la parade d'exécution, où le prétendu traître avait crié son innocence, le *Parti Ouvrier*, daté du 7-8 janvier 1895 publiait l'article ci-après :

S'il disait vrai

Le capitaine Dreyfus a été dégradé samedi, à la grande joie de ceux chez qui le patriotisme s'unit au goût des spectacles gratuits et au culte de la force brutale.

... « Je suis innocent! » ne cessait-il de répéter tant que dura son horrible promenade. A cet homme sans défense, contre lequel se dressait l'appareil formidable de notre société organisée pour écraser les faibles, les patriotes répondaient par des outrages...

Mais, si c'était vrai, que Dreyfus fût innocent, qu'il n'eût rien livré à l'Allemagne, qu'il fût la victime d'une fatalité, hasard ou épouvantable machination ! Si l'on avait cherché à poursuivre en lui l'Israélite...

Si le gouvernement avait inventé un simulacre de trahison, fabriqué des pièces, sacrifiant Dreyfus, comme son choix aurait pu tomber sur tout autre, — la raison d'Etat n'a pas de loi —, afin de surexciter le chauvinisme, de faire une diversion utile au moment où le socialisme commence à pénétrer dans l'armée !

Oh ! je ne prétends pas attaquer le jugement du conseil de guerre : il a toute la valeur d'un jugement rendu par n'importe quel tribunal, mais pas davantage ; et les socialistes qui combattent tous les pouvoirs oppresseurs, qui ont demandé cent fois la suppression des tribunaux militaires, n'ont pas à se mettre à la remorque des hurleurs, même dans un intérêt politique...

... Ce n'est pas aux socialistes qui tournent-en dérision l'infaillibilité du pape, simple symbole de ralliement, de croire à l'infaillibilité des soldats jugeant avec toutes leurs passions d'hommes et leurs préjugés professionnels; à ceux qui sont visés par tous les moyens de répression, y compris le huis-clos, rétabli exprès pour eux dans les procès politiques, à prendre pour un acte de foi un jugement rendu à huis-clos; à ceux qui ont toujours été décimés par les cours martiales, qu'on veut encore y déférer en se servant du prétexte hypocrite de la trahison, à s'incliner devant les cours martiales.

C'est pourquoi, hurler comme la foule, excitée par les journalistes et les gouvernants, serait pour les socialistes la dernière des lâchetés.

M. CHARNAY.

Beaucoup de socialistes, en effet, faute de réflexion, avaient accepté sans protester la condamnation du capitaine Dreyfus, en 1894; d'autres, par calcul, et bien que soupçonnant une erreur judiciaire, n'avaient pas osé prendre parti contre l'état-major; la plupart étaient restés indifférents. Mais, lorsque commença l'agitation en faveur du captif de l'Île-du-Diable, que l'illégalité de la procédure employée contre lui apparut à tous les yeux, qu'enfin les résistances obstinément opposées à la demande de révision unirent en un seul faisceau tous les partis de réaction, les socialistes furent de nouveau mis en demeure d'avoir une opinion, quoi qu'il leur en coûtât de sortir de l'équivoque.

Vers le milieu de 1898, la question était arrivée à un point d'acuité tel, que les artifices de langage les plus habiles ne pouvaient plus tenir lieu d'une franche déclaration: il fallait être pour ou contre les moyens de procédure odieux de la justice militaire, que le gouvernement lui-même ne songeait plus à justifier, et, par voie de conséquence, avoir une opinion nette — et la dire — sur la culpabilité de Dreyfus. Jaurès, Fournière, quelques autres, avaient commencé une campagne timide, pour sauver le parti socialiste de la honte dont il se serait couvert tout entier, par une plus longue abstention,

dans un conflit qui n'était celui d'une classe, ni d'un parti, ni d'un pays, qui passionnait tout le monde civilisé.

Les « guesdistes » crurent le moment venu de prendre la résolution suivante :

Le Conseil national croit devoir rappeler aux travailleurs que leur place n'est ni d'un côté ni de l'autre des factions militaires aux prises, et également ennemies de notre classe et du socialisme.

Libre à la bourgeoisie politicienne et littéraire de se diviser sur la culpabilité ou l'innocence d'un capitaine d'état-major, et de s'entre-déchirer au nom de la patrie et autres mots vides de sens tant que durera la société capitaliste. Les prolétaires, eux, n'ont rien à faire dans cette bataille, qui n'est pas la leur.

Ou bien les auteurs de cette déclaration n'avaient pas compris de quoi il s'agissait ; ou bien ils trouvaient plus utile à leurs intérêts électoraux de se laisser entraîner dans le plus hideux mouvement de démagogie qu'ait enregistré l'histoire de France.

Tout autre fut l'attitude du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire, qui fit son devoir jusqu'au bout, avec autant d'ardeur et d'abnégation que dix ans plus tôt dans l'aventure boulangiste. En Dreyfus, officier, riche, juif, il ne voulut pas voir le membre d'une caste privilégiée, mais le persécuté, le paria, devenu l'objet de la haine des fanatiques, la victime douloureuse des conseils de guerre qui, pour le condamner, avaient violé et s'approprièrent à violer encore toutes les règles du droit public.

Les « allemanistes » pensaient que, si cet homme, appartenant à une classe privilégiée, disposant d'une grosse fortune et défendu par toute sa race, avait pu être injustement condamné, si les lois qui garantissent la liberté humaine avaient pu être impunément méconnues à son égard ; les misérables, les travailleurs dont les socialistes servent la cause, étaient bien plus exposés encore à des condamnations injustes et aux actes arbitraires des gouvernants. En plaidant pour

Dreyfus, ils accomplissaient un acte de prévoyance tout simplement, laissant le bénéfice de l'équivoque aux égoïstes à courte vue que la politique seule fait agir.

Le P. O. S. R. n'avait pas attendu les dernières révélations pour se mettre du côté de la justice. Au début de l'année 1898, lors de l'acquittement scandaleux du commandant Esterhazy, auteur véritable du bordereau pour lequel Dreyfus était condamné, il publiait une déclaration très nette, pour se séparer avec éclat des calculateurs et des inconscients de la fraction guesdiste.

On lit dans cette déclaration (*Parti Ouvrier* du 22 janvier 1898) :

... "Demain, peut-être, un sabreur rêvé par la pourriture politique noiera encore dans le sang du peuple toutes les pires audaces.

Aujourd'hui, en présence de tant d'appétits déchainés, le P. O. S. R., certain de son devoir, élève énergiquement la voix et dit aux travailleurs de songer à l'avenir.

Encore une fois, il doit témoigner de son mépris à ceux qui prétendent infaillibles les décisions des Conseils de guerre ou autres justices bourgeoises commandées par les intérêts gouvernementaux du moment.

Avec tous les gens de cœur il crie : Honte aux galonnés qui veulent une armée servile et croulent actuellement, ces malheureux, sous le mépris public.

En même temps, tous les groupes et syndicats de l'Union fédérative du Centre (Seine et départements limitrophes) dans un appel véhément adressé à tous les citoyens, prenaient parti dans la bataille. Ils cherchaient à dégager les causes profondes et permanentes d'un conflit qui mettait aux prises des milliers de citoyens, les uns obéissant à la révolte indignée de leurs sentiments de justice, les autres mus par l'exaltation d'un patriotisme irréfléchi.

Voici quelques passages de cet appel, qui dégagait admirablement le point de vue ouvrier et socialiste :

S'il y a des Conseils de guerre qui cachent dans l'ombre les motifs de leurs sentences, il y a aussi des Conseils de guerre qui condamnent ouvertement à mort des jeunes gens coupables d'un moment d'empirement. S'il y a des hommes qui confondent l'honneur de l'armée, c'est-à-dire celui de quatre millions de Français, avec celui de l'état-major, ces hommes sont les mêmes pour qui l'autorité se résume dans les louches machinations de quelques ambitieux dans les couloirs de la politique. S'il y a des religions plus ou moins révélées par Dieu lui-même, dont les défenseurs se solidarisent avec les Conseils de guerre et avec les agissements tortueux de l'autorité politique, ce sont les mêmes qui enseignent la résignation et la lâcheté aux pauvres pour obtenir l'appui et les largesses des riches.

Ces diverses institutions au nom desquelles on exige le respect de l'ordre qui profite aux capitalistes, ne sont que la continuation et la caricature du droit divin. Il y a toujours des autorités sacrées, infaillibles..., parce qu'il y a une classe, la plus nombreuse, qu'il faut maintenir dans l'obéissance.

La voilà, la cause du mal !

... Et nous le disons à tous, sans haine : Vous qui aujourd'hui parlez tant de la France, de la patrie, souvenez-vous que la France n'a jamais été si grande que quand elle a jeté au monde cet appel à la fraternité universelle, que la voix du canon n'a pu étouffer dans le cœur des peuples.

Dans chaque numéro du *Parti Ouvrier*, Allemane et ses collaborateurs dénonçaient l'inqualifiable faiblesse des politiciens qui fermaient les yeux de peur de voir la vérité de plus en plus éclatante et compromettaient ainsi le renom de la France. C'est à eux que s'adressait ce rappel aux principes essentiels qu'aucun socialiste n'est excusable d'avoir oublié : Allemane y faisait allusion aux amis de la France libérale à l'étranger, qui voyaient tant de républicains se courber aveuglément sous la botte des généraux, sans même vouloir discuter parce qu'on invoquait contre Dreyfus le mot de patrie. (*Parti Ouvrier* du 5 février 1898.)

Ce n'est pas impunément, disait-il, qu'un peuple descend dans l'estime des autres peuples, et que du mal moral naît le mal matériel : c'est le juste châtement de l'indifférence et de l'égoïsme. Dès que le mépris s'étend sur une nation, il est bien rare qu'il n'y ait pas répercussion sur son travail, sur son bien-être.

Tout indique donc qu'il y a profit pour une collectivité à défendre ce qui est juste et de s'élever contre l'étranglement de la liberté.

Le *Parti Ouvrier* du 12 février 1898 publie un article virulent contre les conseils de guerre, que les révolutionnaires ont toujours considérés comme un instrument de servitude : contre le code militaire, « œuvre d'une autre époque » qui ne répond plus à « nos besoins légitimes ».

Et ainsi la campagne antimilitariste, à la faveur de l'affaire Dreyfus, gagnait chaque jour du terrain dans l'esprit des socialistes apeurés ou ignorants et les amenait peu à peu à une plus saine appréciation des choses.

L'Union fédérative du Centre tenait une réunion hebdomadaire pour examiner les affaires du Parti et prendre des résolutions communes au sujet des événements politiques. Les délégués des groupes étaient loin, dans le principe, d'être d'accord sur l'attitude à adopter. Comme plusieurs militants, Allemane et Lavaud, entre autres, avaient pris part à des réunions publiques en faveur de la révision, quelques membres du Parti leur reprochaient d'engager derrière eux le Parti tout entier.

Fabérot était parmi ceux qui regrettaient le plus la participation des socialistes à la tentative de réhabilitation ; comme les guesdistes, il s'inclinait volontiers devant le verdict du conseil de guerre, qui avait frappé un officier, ne se souciant nullement de savoir si Dreyfus était innocent ou coupable. Mais Fabérot eut bientôt contre lui la grande majorité de l'Union fédérative. Il voulut cependant obtenir de l'Union où il représentait les groupes du 10^e arrondissement un désaveu officiel, à propos d'une grande réunion où des membres du Parti avaient fait, à son sens, des déclarations trop nettes.

Voici la réponse qui lui fut faite par le délégué du 4^e arrondissement. (Procès-verbal de la séance du 6 septembre 1898, *Parti Ouvrier* du 10 septembre 1898) :

Nous combattons pour la justice sans nous inquiéter du qu'en-dira-t-on. Le candidat du Parti dans le IV^e a surpris par la netteté de ses réponses sur la question Dreyfus. Certes, il a perdu des voix de ce fait, mais cette franchise est préférable à celle équivoque des Deville, Chassaing et autres socialistes du même bois. Le IV^e est avec les socialistes sincères pour continuer notre action, sans se soucier si nous déplaisons à la masse; notre rôle est au-dessus de ces mesquineries, qui sont seulement dignes des politiciens flatteurs de foules, amis de l'intrigue et des succès faciles.

Le V^e prétend que nous n'avons pas à choisir : nous sommes obligés, de par notre programme, de prendre nettement position; peu nous importent les sottes épithètes : intellectuels syndicalitaires, soit. Mais, malgré tout, hommes de justice et de bon combat, car, si la question Dreyfus n'existait pas, nous aurions désiré la voir se produire.

A un triple point de vue nous sommes d'accord avec le programme suivant :

1^o La lutte contre le militarisme pour amener la suppression des armées permanentes;

2^o La justice pour tous les êtres humains, sans s'occuper de leur condition sociale;

3^o Notre ignorance de la lutte entre races.

... Au procès Zola on a crié : « Mort aux Juifs », mais ce cri n'a pas eu d'écho; si les misérables avaient réussi, on aurait ensuite crié : « Mort aux protestants ! », puis « Mort aux socialistes, aux internationalistes ! »

Défendons nos principes, car si nous attendons que la foule se déchaîne ou soit avec nous, nous sommes des lâches.

Ces paroles exprimaient l'opinion de l'Union fédérative dans son ensemble. Elles ne furent suivies d'aucun vote, ainsi qu'en fait foi le procès verbal, aucune proposition de blâme n'ayant été déposée par Fabérot ; ce qui permit au rédacteur du procès verbal d'ajouter que « la position prise

par le Parti n'a donné lieu à aucune contradiction sérieuse, au contraire ». Ainsi le Parti se trouvait engagé tout entier en faveur de la révision.

J.-B. Lavaud, secrétaire de l'Union fédérative du Centre et signataire du procès verbal ci-dessus, résumait dans les termes suivants, en son nom personnel, la position prise par le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire (*Parti Ouvrier* du 10 septembre 1898) :

Nous laissons la responsabilité au Parti ouvrier français de sa défection ; nous laissons également aux blanquistes le soin d'attendre, du haut de leur tour d'ivoire, d'où vient le vent. Pour nous, il souffle à la tempête. Donc nous sommes du mouvement qui se prépare.

En attendant, que les révolutionnaires se montrent et que les politiciens continuent à se cacher ! c'est tout ce que nous désirons.

Ces paroles sentent la bataille et rappellent les anciennes querelles des fractions socialistes opposées : l'une visant au machiavélisme politique, plus soucieuse de recruter des électeurs que d'augmenter le nombre des socialistes réfléchis, faisant de l'équivoque un principe dans tous les cas embarrassants ; l'autre, la fraction allemaniste, franche, brutale même parfois, allant droit devant elle sans songer aux résultats électoraux, affirmant toujours par ses paroles et ses actes, que les travailleurs doivent être non dirigés, mais éclairés.

L'Union fédérative du Centre, à la séance du 13 septembre 1898, qui suivit celle de l'incident Fabérot, pour bien marquer sa résolution première, décida à l'unanimité, sur la proposition du citoyen Renou, député, d'organiser une grande manifestation à laquelle tous les travailleurs seraient invités. « Il faut, s'écriait Renou, que Paris se dresse non seulement en faveur de la révision, mais vienne dire son mot contre la magistrature civile et militaire. Il appartient aux militants d'aller jusqu'au bout. Ils doivent toujours être à la tête de toutes les saines manifestations ; tant pis s'ils en souffrent,

c'est dans leur rôle. » (*Parti Ouvrier* du 17 septembre 1898.)

Dès lors, le mouvement ne devait plus s'arrêter. Les groupes du P. O. S. R. étaient tous ralliés à la cause de la révision; les réunions populaires se multipliaient, apportant chaque jour un concours moral puissant à ceux qui avaient entrepris de faire réhabiliter Dreyfus, et, au besoin, un concours matériel lorsqu'il fallait tenir en respect les bandes soudoyées de l'état-major. Grâce au Parti ouvrier, la canaille anti-juive ne parvint pas à se rendre maîtresse de la rue, la tribune des réunions publiques resta libre, les partisans de la révision purent faire entendre à tous la voix de la raison et de la justice, tenir l'opinion en haleine, détruire enfin jour par jour les insanités mensongères imaginées par les cléricaux et les chauvins pour faire échec à la révision.

Si le capitaine Dreyfus est revenu de l'Île-du-Diable, s'il n'est pas mort victime de l'abominable complot machiné contre lui, s'il a pu, au prix de quels efforts! faire reconnaître juridiquement son innocence, il le doit en grande partie aux Allemanistes et aux ouvriers syndiqués.

Il faut le dire à la gloire des uns et des autres, car c'est l'une des plus belles pages de l'histoire du socialisme français, la dernière du Parti ouvrier socialiste révolutionnaire.

A l'affaire Dreyfus se rattachent les événements politiques qui marquèrent la période du ministère Waldeck-Rousseau, et coïncidèrent avec la préparation de l'unité socialiste. Au plus fort de la crise, en octobre 1898, alors qu'on parlait d'un coup d'Etat possible, favorisé par un essai de grève générale à Paris, un comité de vigilance fut créé, dont firent partie des militants socialistes, des secrétaires de syndicats ouvriers, des publicistes connus, tous oubliant momentanément leurs divergences de vues pour travailler en commun au salut de la République. Il comprenait notamment des représentants de chacune des organisations socialistes. Ce comité de vigilance n'eut qu'une existence précaire, le péril

qui l'avait fait naître s'étant bientôt dissipé. Sur l'initiative du P. O. S. R. et de l'Union fédérative du Centre, il se transforma au commencement de 1899, en commission d'entente, et c'est de là que sortit le Congrès de la salle Japy.

La commission d'entente, suivant les règles tracées par le Congrès de 1899, organisa ensuite le Congrès national de 1900, qui se termina par le départ des Guesdistes et des Blanquistes. Elle continua de fonctionner après le Congrès de 1900 et servit de lien entre les Allemanistes, d'une part, et, d'autre part, les socialistes indépendants unis à ce qui subsistait de la fraction broussiste.

Un troisième congrès général socialiste fut réuni à Lyon, en 1901; il ne devait pas aboutir encore. Le P. O. S. R. y avait des représentants. Ce fut l'un de ses derniers actes de vitalité; une nouvelle scission s'était produite dans son sein. à propos de la candidature de Jean Allemane, préféré à Rabérot, dans le 11^e arrondissement, contre celle de Max Régis, si bien que son action politique était presque complètement paralysée par les questions de personnes.

Au Congrès de Lyon, le P. O. S. R. se sépara ouvertement des politiciens envieux, que la présence du citoyen Millerand dans le cabinet Waldeck-Rousseau irritait d'autant plus que les actes du ministre du Commerce faisaient ressortir leur propre impuissance; ils auraient voulu, à propos du « cas Millerand », associer la France socialiste tout entière à leurs rancœurs : le P. O. S. R. pensa, au contraire, qu'il fallait écarter cette cause de discord et, tandis que les suiveurs de Guesde et de Vaillant quittaient le Congrès de Lyon sous un prétexte des plus hypocrites, il resta avec les autres fractions.

Depuis lors, il se contenta de maintenir ses cadres, afin de pouvoir participer à l'élaboration de l'Unité socialiste, dans laquelle il s'est fondu en 1903.

Dans les pourparlers de l'unification, le Parti allemaniste imposa ses conditions et refusa d'entrer dans une union qui sacrifierait les principes des organisations d'avant-garde au

profit des politiciens. « Entente pour marcher plus allègrement, écrivait Allemane, entente pour renforcer l'armée socialiste, mais non pour marquer le pas, dresser des autels ou tresser des couronnes. Plus de dieux, plus de maîtres, et en avant toujours pour le triomphe de la justice ! »

Ces mots résument aussi fidèlement que possible ce que fut l'œuvre particulière du P. O. S. R. dans l'ensemble du mouvement socialiste contemporain. Il resta, du commencement à la fin, l'adversaire irréductible des socialistes d'étiquette et de parade, sortis des rangs de la bourgeoisie avec le désir plus ou moins avoué de diriger les travailleurs et pour qui la révolution sociale, dont ils parlent avec emphase, semble être un but qu'ils se proposent de ne jamais atteindre.

Le Parti ouvrier, par contre, ne cesse de pousser les travailleurs à faire eux-mêmes cette révolution qui doit améliorer leur sort, au jour le jour, et sans attendre le bon plaisir des politiciens.

En ce sens, le Parti allemaniste fut le véritable Parti du travail, et toute son action peut être considérée comme le prélude de celle que poursuit la Confédération générale du Travail.

ANNEXES

Programme législatif

*(Adopté au Congrès national tenu à Saint-Quentin
du 2 au 9 octobre 1892)*

Considérant,

Que l'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à réaliser pour tous l'égalité et, par elle, la véritable liberté;

Que l'assujettissement du travailleur au détenteur du capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique (1).

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse les travailleurs de toutes les nations DITES civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique.

Par ces raisons :

Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire déclare :

(1) Ce paragraphe était suivi, dans l'ancien programme possibiliste, du paragraphe suivant, que les Allemanistes ont supprimé :

« Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers de diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées... »

1° Que le but final qu'il poursuit est l'émancipation complète de tous les êtres humains, sans distinction de sexe, de race et de nationalité ;

2° Que cette émancipation ne sera en bonne voie de réalisation que lorsque, par la socialisation des moyens de produire, on s'acheminera vers une société communiste, dans laquelle « chacun », donnant selon ses forces, recevra selon ses besoins ;

3° Que, pour marcher dans cette voie, il est nécessaire de maintenir, par le fait historique de la distinction des classes, un parti politique distinct en face des diverses nuances des partis politiques bourgeois ;

4° Que cette émancipation ne peut sortir que de l'action révolutionnaire, et qu'il y a lieu de poursuivre *comme moyen et à titre de propagande* la conquête des pouvoirs publics dans la commune, le département et l'Etat.

Pour aider à la réalisation de ce but, le Parti ouvrier socialiste révolutionnaire présente les mesures suivantes :

PARTIE POLITIQUE

ARTICLE PREMIER. — Suppression du Sénat et de la Présidence de la République.

Reconnaissance, par la loi, du mandat impératif, et son assimilation au mandat civil (1).

ART. 2. — Législation directe du peuple, c'est-à-dire sanction populaire en matière législative.

Obligation, pour les mandataires du peuple, de résoudre d'urgence et dans la session où elles auront été déposées, les propositions émanant d'organisations ouvrières.

ART. 3. — Suppression du budget des cultes et retour à la nation des biens dits de mainmorte, meubles et immeubles, appartenant aux corporations religieuses, y comprises toutes les annexes industrielles et commerciales de ces corporations. Il en devra être de même pour les biens des familles ayant régné en France.

ART. 4. — Suppression de la magistrature, remplacée par des

(1) L'ancien programme comprenait le paragraphe suivant, qui a été supprimé comme inutile : « Responsabilité effective des ministres avec sanction pénale substituée à la responsabilité parlementaire ».

jurys élus dans chaque commune ; justice gratuite ; révision, dans un sens égalitaire, des articles du code qui établissent l'infériorité politique ou civile des travailleurs, des femmes et des enfants naturels.

ART. 5. — Suppression des armées permanentes ; armement général de la nation ; organisation des milices régionales.

ART. 6. — Abrogation de toutes les lois sur la presse, les réunions, les associations, notamment de la loi contre l'Internationale.

ART. 7. — Les communes maîtresses de leur administration, de leur budget, de leur police et de leurs services publics.

ART. 8. — Liberté entière d'entente entre les communes.

PARTIE ECONOMIQUE

ART. 9. — Instruction intégrale et professionnelle de tous les enfants, mis pour leur entretien à la charge de la société, représentée par la commune et par l'Etat.

ART. 10. — Repos d'un jour par semaine, ou interdiction, pour les employeurs, de faire travailler plus de six jours sur sept.

ART. 11. — Réduction de la journée de travail à huit heures au maximum, avec fixation, par chaque corporation, d'un minimum de salaire. En cas de force majeure, laissée à l'appréciation des travailleurs, les heures supplémentaires seront payées double.

Au-dessous de dix-huit ans, fixation de la journée ouvrable à six heures.

Interdiction absolue du travail de nuit pour les enfants. Pour les adultes, durée de ce travail fixée à 6 heures, les heures en plus devant être payées double.

Application du décret de 1848, qui interdit le marchandage sous peine d'amende et de prison.

ART. 12. — Responsabilité des patrons en matière d'accidents, réalisée par une indemnité proportionnelle au dommage causé, sans préjudice de l'application des articles 319 et 320 du code pénal.

ART. 13. — A travail égal, égalité de salaire pour les travailleurs des deux sexes.

ART. 14. — Interdiction du travail dans les prisons, au-dessous des tarifs élaborés par les syndicats ouvriers et groupes corporatifs. Suppression absolue du travail dans les couvents, ouvroirs et établissements religieux.

ART. 15. — Interdiction de toute immixtion des employeurs dans l'administration des caisses ouvrières de secours mutuels, de prévoyance, d'assurance, etc. Leur gestion et actif seront restitués aux ouvriers.

ART. 16. — Interdiction aux employeurs de toute réduction de salaire, par voie d'amendes ou autrement.

ART. 17. — La surveillance des ateliers, fabriques, usines, mines, services publics, concernant les conditions de travail, d'hygiène, de sécurité, sera exercée par des inspecteurs élus par les chambres syndicales et groupes corporatifs, et les infractions aux cahiers des charges, aux lois et règlements seront jugées sans appel par les tribunaux réorganisés des conseils de prud'hommes.

ART. 18. — Annulation de tous les contrats ayant aliéné la propriété publique. Suppression de la dette publique.

ART. 19. — Mise à la charge de la société des vieillards et des invalides du travail.

ART. 20. — Abolition de tous les impôts indirects et transformation de tous les impôts directs en un impôt progressif sur les revenus dépassant 3.000 francs.

Retour à la société, c'est-à-dire à la commune, au département et à l'Etat, des héritages en ligne collatérale et, en ligne directe, de tous les héritages dépassant 20.000 francs. Abolition du droit de tester.

Programme municipal

(Adopté par la Fédération du Centre en 1893)

ARTICLE PREMIER. — Droit pour toutes les communes, sans exception, d'élire leurs maires, adjoints, commissaires de l'Assistance publique et membres des commissions scolaires.

ART. 2. — Rétribution des fonctions de conseiller municipal et de toutes celles établies par la commune.

ART. 3. — Ratification des délibérations prises en conseil, non plus par les agents du pouvoir, mais dans les cas importants comme celui du budget ou d'emprunt, par exemple, par le vote populaire.

ART. 4. — Affichage des décisions prises au conseil municipal. Mise à la disposition des électeurs, des sociétés ouvrières et des groupes socialistes, des locaux appartenant à la commune.

ART. 5. — Egalité civile et politique de la femme.

ART. 6. — Introduction, en matière judiciaire, du principe de l'arbitrage ; ce dernier, déferé à des jurés élus par les électeurs de la commune.

ART. 7. — Licenciement des troupes de police gouvernementales. Armement général du peuple.

ART. 8. — Démission en blanc de tout candidat, remise au bureau régional du Parti ouvrier. L'ensemble des groupes pourra, seul, exercer le droit de révocabilité. Nul ne pourra faire acte de candidat s'il n'a déferé à cette obligation.

ART. 9. — Les conseillers du Parti ne doivent accepter aucune fonction au bureau des conseils municipaux et généraux, dont la majorité ne serait pas socialiste.

ART. 10. — Liberté d'entente et coalition entre les différentes communes.

ART. 11. — Mandat donné à chaque conseiller municipal de voter contre toute candidature de délégué sénatorial.

PARTIE ECONOMIQUE

ART. 12. — Cessation des aliénations des biens communaux ; retour à la collectivité de ceux à provenir des expropriations futures.

ART. 13. — Transformation en services publics communaux ou départementaux des monopoles des grandes compagnies (omnibus, tramways, bateaux, eaux, gaz, etc.), tous ces services devant fonctionner désormais, sinon gratuitement, au moins à prix de revient.

ART. 14. — Etablissement d'industries municipales, création de greniers, minoteries, boulangeries, boucheries, pharmacies et services de santé ; ouverture de bazars, construction de maisons salubres, le tout à titre municipal, pour combattre les spéculateurs au profit des travailleurs.

ART. 15. — Education et instruction intégrales de tous les enfants, mis, pour leur entretien, à la charge de la société.

ART. 16. — Généralisation du service de statistique communale.

ART. 17. — Organisation, par la société, de son assistance et des

ANNEXES

Programme législatif

*(Adopté au Congrès national tenu à Saint-Quentin
du 2 au 9 octobre 1892)*

Considérant,

Que l'émancipation des travailleurs ne peut être que l'œuvre des travailleurs eux-mêmes;

Que les efforts des travailleurs pour conquérir leur émancipation ne doivent pas tendre à constituer de nouveaux privilèges, mais à réaliser pour tous l'égalité et, par elle, la véritable liberté;

Que l'assujettissement du travailleur au détenteur du capital est la source de toute servitude politique, morale et matérielle;

Que, pour cette raison, l'émancipation économique des travailleurs est le grand but auquel doit être subordonné tout mouvement politique (1).

Que l'émancipation des travailleurs n'est pas un problème simplement local ou national, qu'au contraire ce problème intéresse les travailleurs de toutes les nations DITES civilisées, sa solution étant nécessairement subordonnée à leur concours théorique et pratique.

Par ces raisons :

Le parti ouvrier socialiste révolutionnaire déclare :

(1) Ce paragraphe était suivi, dans l'ancien programme possibiliste, du paragraphe suivant, que les Allemanistes ont supprimé :

« Que tous les efforts faits jusqu'ici ont échoué, faute de solidarité entre les ouvriers de diverses professions dans chaque pays, et d'une union fraternelle entre les travailleurs des diverses contrées... »

MESURES IMMÉDIATES APRÈS LA RÉVOLUTION

Déclaration d'inaliénabilité de la terre, désormais reconnue propriété sociale collective; c'est-à-dire retour immédiat à la collectivité de toutes les propriétés terriennes, sol et sous-sol en tant que nue-propriété.

L'usufruit, c'est-à-dire la jouissance, sera maintenue à tous ceux des propriétaires qui cultivent par eux-mêmes sans employer de salariés agricoles.

La jouissance des biens qu'ils détiennent actuellement sera reprise aux propriétaires qui ne cultivent pas par eux-mêmes, pour être attribuée, par les communes, à tous les travailleurs agricoles : journaliers, métayers et fermiers.

Lorsque, par suite de décès, départ, changement de profession ou toute autre cause, un usufruitier abandonnera la culture de la portion du sol qui lui aura été attribuée, ledit usufruit fera retour à la commune qui pourra l'attribuer, selon le cas, soit à une association de travailleurs agricoles, soit à un autre cultivateur, ou pourra l'exploiter directement au bénéfice de la collectivité.

MESURES TRANSITOIRES

1. — Fixation des salaires par les syndicats ouvriers agricoles et par les conseils municipaux, tant pour les ouvriers à la journée que pour les loués à l'année (bouviers, valets de fermes, filles de fermes, etc...).

2. — Fixation du taux des fermages, indemnité aux fermiers sortant volontairement ou non pour la plus-value donnée à la propriété.

Cette fixation et ces indemnités seront déterminées par des comités d'arbitrage dont les membres seront choisis parmi ceux des syndicats.

3. — Quelles que soient les conventions stipulées par les baux particuliers, les augmentations d'impôt, survenant en cours de bail, seront toujours mises à la charge des propriétaires seuls.